

BUDGET PRINCIPAL :
BUDGET PRIMITIF 2021

SOMMAIRE

I. Synthèse

II. Les lignes directrices

II.1. Vue d'ensemble

II.2. Recettes réelles

II.3. Dépenses réelles par commission

III. Vote du budget par chapitre fonctionnel

IV. Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

V. Taux de répartition de la taxe d'aménagement entre les espaces naturels sensibles et le conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement

Annexes

Annexe 1 : autorisations de programme

Annexe 2 : maquette détaillée du budget principal 2021

Annexe 3 : glossaire

I. Synthèse

La crise sanitaire et économique a placé une nouvelle fois les départements au cœur de l'action, du fait de leurs compétences en matière sociale, mais aussi de leur rôle d'animateurs des solidarités sur leur territoire.

Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique, et également en raison des mesures de soutien d'ampleur.

L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du plan national de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique, et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise.

Nous sommes donc toujours dans l'obligation de contenir nos dépenses réelles de fonctionnement pour augmenter notre capacité d'autofinancement et ainsi favoriser la relance nécessaire sur notre territoire, mais également afin de ménager des marges de manœuvre pour les exercices à venir, où la question du redressement national des finances publiques va devenir prégnante.

C'est donc un projet de budget responsable, réaliste, et très ambitieux, que je vous soumets. En effet, en 2021, je vous propose un montant d'investissement inédit à 70 M€, tout en maîtrisant les dépenses réelles de fonctionnement.

Le budget proposé pour 2021 s'équilibre au total à 487 M€ (réel + ordre), dont :

- Fonctionnement : 362,2 M€
- Investissement : 124,8 M€

Il a été construit avec la volonté d'atteindre les objectifs suivants :

- ✓ Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- ✓ Abonder les dépenses imprévues pour faire face aux éventuelles conséquences supplémentaires liées à la pandémie ;
- ✓ Porter la section d'investissement à 70 M€ pour soutenir l'économie locale en abondant à la fois les crédits des politiques territoriales et en poursuivant l'investissement sur notre patrimoine ;
- ✓ Préserver l'avenir en maîtrisant l'endettement, tout en se réinterrogeant sur le montant de l'emprunt au regard des nouvelles possibilités de financement.

Au niveau des recettes :

En fonctionnement, il faut retenir le remplacement de la TFPB par une fraction de TVA, le maintien de la DGF qui reste stable depuis 2018 et le produit envisagé des DMTO maintenu à hauteur de 27 M€. Il est à souligner également le maintien du fonds de stabilisation en 2021 et la création d'une dotation « Part supplémentaire de TVA » pour les Départements les plus en difficultés. Enfin, ce budget intègre des pertes de recettes dues à la conjoncture, notamment la taxe sur les remontées mécaniques et la taxe de séjour de Lourdes. Le montant global des recettes réelles de fonctionnement, résultat 2020 inclus, est de 355 M€. Hors résultat, les recettes réelles de fonctionnement sont en légère augmentation à 319,7 M€.

En investissement, 2021 est marquée par la sollicitation importante auprès du préfet de Région de la part projet de la DSID classique et par la mise en place dans le cadre du plan de relance national de nouveaux dispositifs : la DSID relance pour l'Etat et le Feder réact pour les crédits européens gérés par la Région Occitanie.

Tous nos projets éligibles sont désormais systématiquement déposés sur les dispositifs correspondants, et les subventions obtenues seront intégrées au budget au fur et à mesure de leur notification. Le montant global des recettes réelles d'investissement, résultat inclus, est, avant prise en compte de ces demandes de subventions, de 57,8 M€.

Les dépenses :

Les dépenses consacrées aux solidarités sociales s'élèvent à 169,8 M€ en fonctionnement et à 1,055 M€ en investissement.

En fonctionnement, cela représente une hausse globale de 3% du budget des dépenses sociales 2020, mais qui se concentre exclusivement sur une augmentation de 6 M€ de crédits destinés au RSA. Ces prévisions ont été réalisées notamment au regard de l'évolution du nombre de bénéficiaires dans le dernier trimestre de l'année 2020. Le reste du budget social est construit sur une stabilisation des dépenses, alors que certaines prestations vont mécaniquement s'accroître.

Cela induit la nécessaire optimisation de toutes nos politiques sociales dès 2021 pour neutraliser ces augmentations.

Les dépenses consacrées aux solidarités territoriales s'élèvent à 5,4 M€ en fonctionnement et à 14 M€ en investissement. Afin de soutenir fortement la reprise économique sur notre territoire, je vous propose de faire preuve d'ambition et de volontarisme en augmentant de 10% le Fonds d'aménagement rural, de 15% les appels à projets Tourisme et de Développement territorial, et de porter le soutien aux projets d'investissement des communes urbaines à 1,1 M€ (+22%).

Pour les dépenses consacrées aux infrastructures et à la mobilité, là encore les inscriptions budgétaires se veulent ambitieuses dans l'objectif de soutenir la relance de l'économie locale. Ainsi, les crédits s'élèvent à 14,3 M€ en fonctionnement et à 43,4 M€ en investissement. Le fonctionnement concerne la viabilité du réseau routier et des ouvrages d'art, ainsi que l'entretien des bâtiments. Les infrastructures routières représentent plus de la moitié du budget d'investissement, mais les interventions sur nos bâtiments (y compris les collèges) sont dotées de plus de 13 M€ consacrés à plusieurs opérations d'envergure sur notre patrimoine immobilier.

Les dépenses consacrées à l'éducation, la culture, le sport et la vie associative s'élèvent à 7,1 M€ en fonctionnement et à 2,6 M€ en investissement.

Le budget 2021 de la DRH est de 70,5 M€, ce qui représente 1,5 M€ d'augmentation par rapport au budget 2020. Nous allons poursuivre les efforts, engagés pour stabiliser la masse salariale.

Le budget 2021 a été finalisé grâce à la construction prudentielle du budget 2020 rendue possible par des efforts de rationalisation de nos dépenses de fonctionnement. Ceux-ci se matérialisent par une augmentation significative du résultat de l'exercice 2020. Cela nous a permis de faire face aux dépenses directes liées à la pandémie et de proposer aujourd'hui, dans ce contexte si particulier, un budget responsable, prenant en compte à la fois les dépenses à venir sur les conséquences sociales de la pandémie, et le nécessaire soutien de la relance économique, sans obérer l'équilibre budgétaire pluriannuel et notre maîtrise de l'endettement.

II. Les lignes directrices

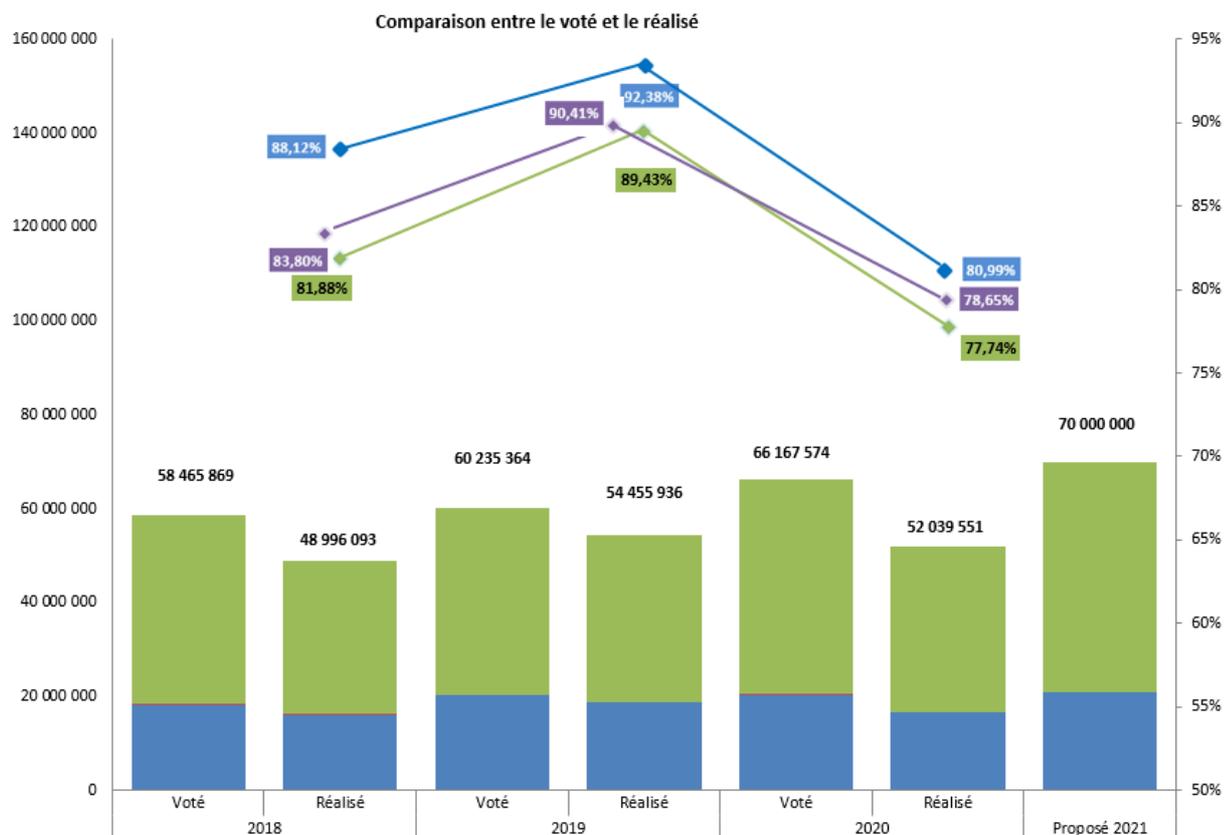
II.1 Vue d'ensemble

Recettes	Budget Primitif 2020	Budget Total 2020	Budget Primitif 2021	Evolution BP 2020 à BP 2021	Evolution BT 2020 à BP 2021
Fonct réel	348 334 916	355 750 601	355 047 745	1,9%	-0,2%
Fonct ordre	6 700 000	7 050 247	7 159 711	6,9%	1,6%
Total Fonctionnement	355 034 916	362 800 848	362 207 456	2%	-0,2%
Inv t réel	61 310 652	61 543 922	57 775 262	-5,8%	-6,1%
Inv t ordre	61 511 273	61 037 003	67 046 519	9,0%	9,8%
Total Investissement	122 821 925	122 580 925	124 821 781	1,6%	1,8%
Total Recettes	477 856 841	485 381 773	487 029 237	1,9%	0,3%
Dépenses	Budget Primitif 2020	Budget Total 2020	Budget Primitif 2021	Evolution BP 2020 à BP 2021	Evolution BP 2020 à BT 2021
Fonct réel	294 143 644	302 383 844	295 780 937	0,6%	-2,2%
Fonct ordre	60 891 273	60 417 003	66 426 519	9,1%	9,9%
Total Fonctionnement	355 034 916	362 800 848	362 207 456	2%	-0,2%
Inv t réel	115 501 925	114 910 679	117 042 070	1,3%	1,9%
Inv t ordre	7 320 000	7 670 247	7 779 711	6,3%	1,4%
Total Investissement	122 821 925	122 580 925	124 821 781	1,6%	1,8%
Total Dépenses	477 856 841	485 381 773	487 029 237	1,9%	0,3%

Globalement, le budget primitif 2021 (487 M€) est en très légère hausse de 0,3% par rapport au budget total 2020 (485,4 M€).

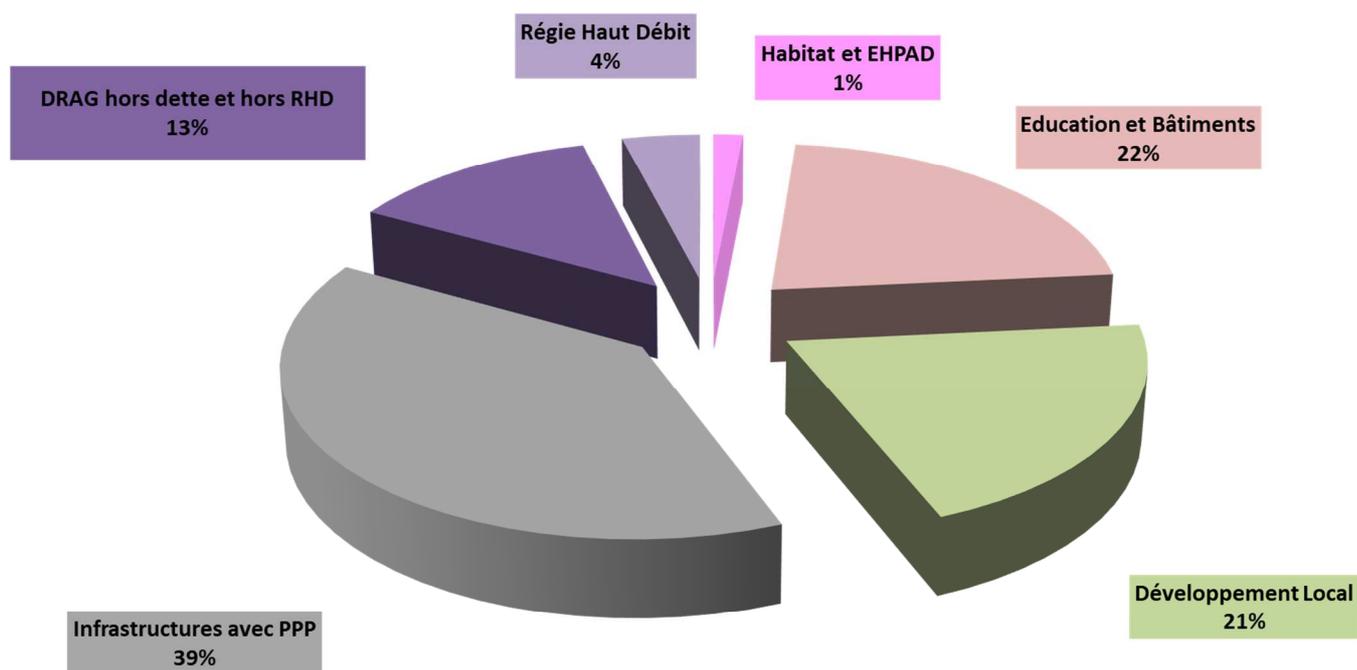
Quant à l'investissement, il enregistre une hausse de 1,8%. Déduction faite des remboursements en capital de 14,9 M€ et d'écritures équilibrées en dépense et recette (emprunts revolving 4,7 M€, besoin de financement en investissement 27,5 M€), les investissements réels sont en hausse de 3,8 M€ par rapport à 2020 avec **70 M€** en 2021. La construction prudentielle du budget 2020 et le résultat important de l'exercice permettent de soutenir de façon inédite l'investissement en 2021, tout en inscrivant 5,1 M€ en dépenses imprévues d'investissement. Le Département peut donc ainsi augmenter son volume d'investissement qui pérennise le soutien du tissu économique local, et contenir l'encours de dette.

Répartition des dépenses réelles d'investissement



Total	58 465 869	48 996 093	60 235 364	54 455 936	66 167 574	52 039 551	70 000 000
Investissement en propre Dpt 65	40 050 634	32 792 944	39 990 029	35 764 441	45 707 779	35 531 709	49 084 343
Opérations pour compte de tiers	158 187	114 418	132 208	111 144	148 171	58 311	64 021
Subventions d'équipement versées	18 257 048	16 088 731	20 113 127	18 580 352	20 311 624	16 449 531	20 851 636
Taux de réalisation investissement propre		81,88%		89,43%		77,74%	

Taux de réalisation subventions	84,57%	73,64%	87,04%
Taux de réalisation global	85,70%	81,71%	84,59%

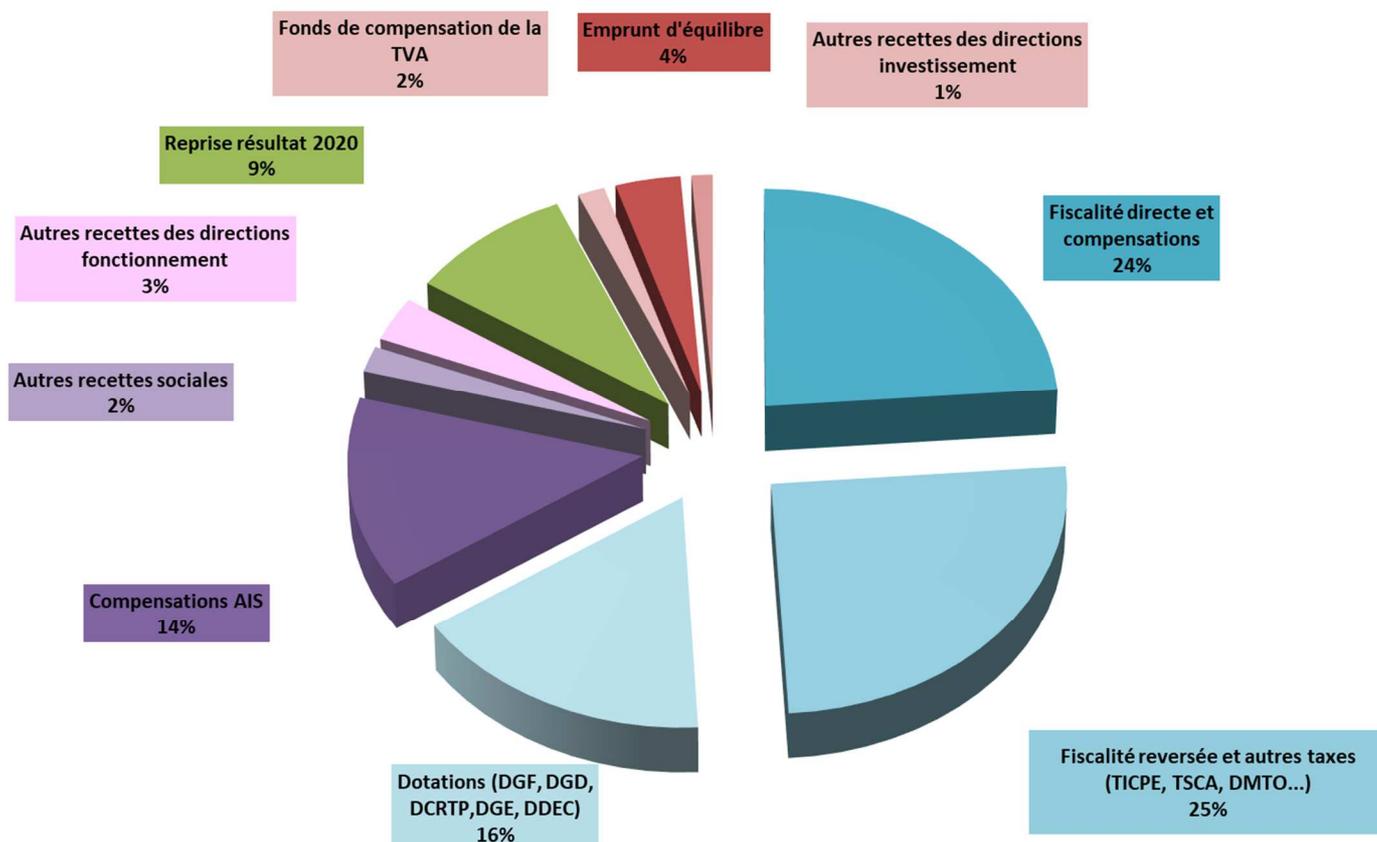


Habitat et EHPAD	Education et Bâtiments	Développement Local	Infrastructures avec PPP	DRAG hors dette et hors RHD	Régie Haut Débit
1 055 000	15 368 941	14 371 366	27 346 000	9 058 693	2 800 000

La part des investissements sur notre patrimoine augmente au fil des années. La répartition entre maîtrise d'ouvrage et subventions versées est respectivement, en 2021, de 70% et 30%.

II.2. Recettes réelles

(Hors revolving et neutralisation du déficit d'investissement)



	BP 2021
Fiscalité directe et compensations	90 406 900
Fiscalité reversée et autres taxes (TICPE, TSCA, DMTO...)	96 636 763
Dotations (DGF, DGD, DCRTP, DGE, DDEC)	62 188 227
Compensations AIS	52 405 435
Autres recettes sociales	7 103 200
Autres recettes des directions fonctionnement	12 206 637
Reprise résultat 2020	35 388 810
Fonds de compensation de la TVA	5 800 000
Emprunt d'équilibre	14 000 000
Autres recettes des directions investissement	4 507 437
TOTAL	380 643 409

Synthèse des principales recettes de fonctionnement

Le montant total des recettes réelles de fonctionnement (RRF), résultat inclus, est de 355 M€.

Hors résultat, ce montant est ramené à 319,7 M€ contre 325,3 M€ au BT 2020, soit une baisse faciale de 5,6 M€.

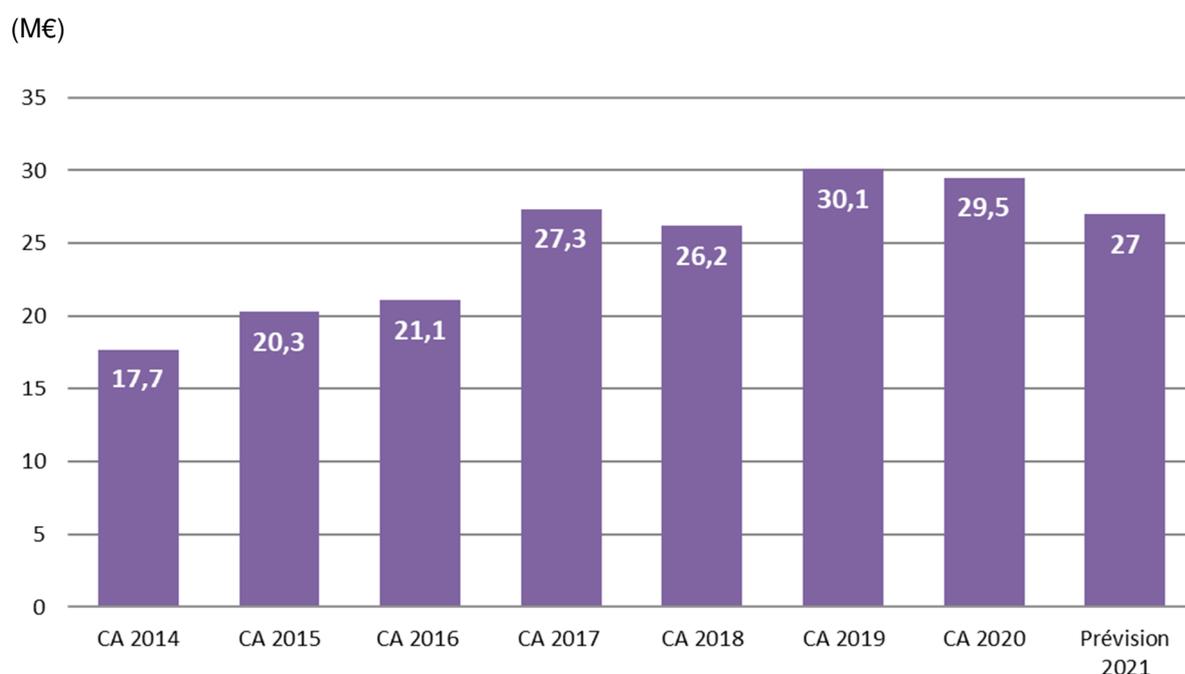
Ces montants doivent toutefois être retraités pour prendre en compte l'optimisation de la gestion de certaines dépenses sociales (paiement différentiel des aides à l'hébergement APAE et PH, ainsi que mise en place de la télétransmission pour l'APAD et l'aide-ménagère), qui a pour impact une baisse des volumes des recettes (-10,6 M€) mais qui s'équilibre par une baisse de dépenses équivalente.

Ce retraitement, qui permet de comparer les budgets sur un périmètre identique, fait donc apparaître une augmentation de 5 M€ des RRF hors résultat par rapport à 2020. Cette évolution se trouve en partie détaillée dans le tableau ci-après, reprenant les évolutions des principales recettes liées à la fiscalité, à la péréquation et aux dotations.

		Budget Total 2020	Prévision 2021	Ecart entre 2021 et 2020
Fiscalité directe et compensations	Taxe foncière sur les propriétés bâties	77 095 692	0	-77 095 692
	CVAE	9 654 299	9 700 000	45 701
	IFER	1 661 035	1 600 000	-61 035
	Allocations compensatrices	2 008 727	1 880 000	-128 727
Fiscalité reversée et autres taxes	TICPE	20 927 027	20 927 027	0
	TSCA	45 100 000	48 500 000	3 400 000
	DMTO	27 000 000	27 000 000	0
	FNGIR	7 683 763	7 683 763	0
	Fraction de TVA remplaçant le FB	0	76 952 611	76 952 611
	Fraction de TVA supplémentaire exceptionnelle	0	1 776 000	1 776 000
Péréquation	Péréquation DMTO classique	4 698 145	4 200 000	-498 145
	Fonds de Solidarité (FSD)	8 229 604	7 400 000	-829 604
	Fonds de soutien interdépartemental (FSID)	1 488 052	1 400 000	-88 052
	Péréquation CVAE	616 913	600 000	-16 913
	Dotations de compensation péréquée (DCP)	7 500 000	8 498 408	998 408
Dotations	DGF	50 409 754	50 400 000	-9 754
	DGD	1 800 000	1 800 000	0
	DCRTP	8 770 455	8 700 000	-70 455
	Fonds de stabilisation	800 000	1 600 000	800 000
	FMDI	1 300 000	1 300 000	0
Total		276 743 466	281 917 809	5 174 343

▪ Des recettes qui restent quasi stables :

- ✓ La fraction de TVA qui vient en remplacement de la TFPB suite à la réforme fiscale : 76,9 M€ ;
- ✓ La dotation globale de fonctionnement (DGF) : 50,4 M€ ; cette dotation reste stable depuis 2018 ;
- ✓ La CVAE se maintiendra en 2021 (9,7 M€) car elle ne devrait être affectée par les effets économiques de la pandémie qu'à partir de 2022. En effet, le fonctionnement de cette taxe fait qu'en année N, on perçoit la CVAE N-2 (sur la VA de N-3). Ainsi en 2021, on percevra la CVAE 2019 ou son solde (sur la VA 2018), et les éventuels acomptes de CVAE 2020 (sur la VA 2019) ;
- ✓ Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Les effets de la pandémie ont moins impacté les DMTO en 2020 que ce qui était craint, avec au final une baisse de - 2,2 % au niveau national par rapport à 2019. Sur notre Département cette baisse a été également de l'ordre de -2% avec un produit perçu de 29,5 M€. Néanmoins, sans visibilité sur l'évolution du marché de l'immobilier dans les mois à venir, je vous propose d'inscrire un montant de 27 M€ pour 2021, soit le même montant qu'au BP 2020.



▪ Des recettes en hausse :

- ✓ Le dispositif de compensation péréquée (DCP) : 8,5 M€ (soit + 1 M€) ; cette augmentation est due à une enveloppe à répartir augmentée de 5,1 %, mais également pour plus de 0,5 M€ par la notification d'un rattrapage sur la dotation 2020. Ce rattrapage fait suite à un recours sur le montant de la dotation 2020 auprès des services de l'Etat, en raison d'un désaccord sur le nombre de bénéficiaires du RSA retenu dans le calcul de la répartition de cette dotation.
- ✓ La TSCA : l'attribution d'une partie de cette taxe aux départements a régulièrement évolué, en se complexifiant notablement au fil des différents transferts de compétence depuis plus de 30 ans. Au regard de son évolution sur les derniers exercices, on constate une augmentation comprise entre 3 et 4% par an. Je vous propose donc d'inscrire un montant de 48,5 M€ représentant une augmentation de 2% du produit perçu en 2020 (47,6 M€) ;
- ✓ La part supplémentaire de TVA : à compter de 2021, une fraction supplémentaire de TVA de 250 M€ est affectée aux Départements afin de soutenir les plus fragiles d'entre eux, notamment au regard des recettes DMTO et du reste à charge AIS. Le produit attendu est de 1,8 M€ ;
- ✓ Le Fonds de stabilisation : ce fonds destiné aux Départements ayant notamment le plus de reste à charge AIS devait être supprimé en 2021 au profit de la mise en place de la part supplémentaire de TVA, mais suite à la pandémie, il a été conservé pour 2021, et l'enveloppe à répartir a été portée par la Loi de Finances à 200 M€ contre 115 M€ en 2020. Il en résulte un produit attendu de 1,6 M€.

▪ Des recettes en baisse :

- ✓ Les fonds liés à la péréquation DMTO (péréquation DMTO classique ; fonds de solidarité et fonds de péréquation interdépartemental) : -1,4 M€. La baisse des DMTO, même relativement faible, entraîne une baisse de la péréquation assise sur ce produit. Cette perte de 1,4 M€ pour le département est ramenée au final à -1,2 M€ puisqu'en même temps notre contribution à ce fonds est réduite de 0,2 M€ ;

- ✓ Aux variations de toutes ces recettes relatives à la fiscalité, aux dotations et à la péréquation, s'ajoute une baisse de recette estimée à 1 M€ liée aux taxes sur les remontées mécaniques et à la taxe de séjour (notamment de Lourdes)

II.2.2. Le financement de l'investissement

Avec un emprunt d'un montant équivalent à 2020 (14 M€), hors virement de section et après retraitement des emprunts revolving qui s'équilibrent en dépenses et en recettes (4,7 M€), les prévisions de recettes 2021 à hauteur de 30,3 M€ sont identiques à 2020 (30,6 M€). Par contre, la DSID part projet prend effectivement effet en 2021, et de nouveaux dispositifs liés au plan de relance sont mis en place.

▪ **La Dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID)**

Cette nouvelle dotation, venue remplacer la DGE en 2019, se compose de 2 parts.

La 1^{ère} part dite « part projet » dépend des projets déposés par le Département et retenus par le Préfet de Région. Les notifications de la DSID 2020 viennent de nous parvenir. Elles concernent la réhabilitation du bâtiment Place Ferré (subvention de 1,5 M€) et la réalisation d'une salle d'activités sportives au collège de Bagnères-de-Bigorre (subvention de 153 056 €). Ces subventions étant versées par tranche au regard de l'avancée des travaux, les crédits inscrits au BP 2021 sont respectivement de 450 000 € et de 100 000 €.

La 2^{nde} part dite « péréquation », forfaitaire, est calculée en fonction de l'insuffisance du potentiel fiscal. Sa prévision reste donc difficile à anticiper et pour 2021, je vous propose d'inscrire une prévision similaire au montant perçu en 2020 (414 000 €).

Les dossiers éligibles à ce dispositif sont désormais systématiquement déposés, et comme nous en avons débattu lors du débat d'orientation budgétaire, je vous propose d'intégrer les éventuelles subventions obtenues lors des futures DM.

- **DSID relance et FEDER React,**

Pour relancer l'économie, l'Etat et l'Union européenne mettent en place des dispositifs exceptionnels :

- ✓ La DSID relance (950 M€ en 2021, dont 34 M€ pour l'Occitanie) est une dotation d'investissement exceptionnelle qui nous concerne notamment pour la rénovation énergétique du parc des bâtiments départementaux et le soutien aux investissements dans les monuments historiques ;
- ✓ Le Feder Réact (47,5 milliards sur 2021 et 2022) est destiné à l'ensemble des pays de l'UE pour des projets relevant des domaines suivants : la santé (soutien aux projets d'équipements des établissements sanitaires et médico-sociaux et aux projets de recherche sur la Covid-19), la transition écologique (soutien à la mobilité douce et à la transition énergétique des infrastructures et équipements de transports), le soutien aux PME (développement d'instruments financiers en appui au fonds de roulement et à l'investissement dans les PME), et la numérisation au bénéfice des citoyens et des territoires (numérisation des établissements scolaires et universitaires et essor des « territoires intelligents »).

Pour relancer notre économie, nous augmentons significativement notre investissement, et, au regard des suites réservées à nos demandes de subventions, nous nous réservons la possibilité en cours d'année d'aller au-delà de l'emprunt calibré à 14 M€, d'autant plus que les taux d'intérêt restent très bas.

**

Prévisionnellement, la situation financière de la collectivité reste saine. En effet, avant reprise du résultat notre épargne nette est de 9 M€ et elle se porte à 44,4 M€ avec reprise du résultat.

Chaîne de l'épargne :		BP 2021 (€)
a	Total des recettes réelles de fonctionnement	319 658 935
b	Total des dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie)	295 780 937
c	(a-b) Epargne brute	23 877 998
d	Intérêts de la dette	2 000 000
e	(c-d) Epargne de gestion	21 877 998
f	Remboursement capital de la dette	14 866 370
g	(e-f) Epargne nette	9 011 628

II.3. Dépenses réelles par commission

1^{ère} commission – Solidarités sociales

Commission	Section	BP 2020	Budget Total 2020	CA 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/ CA 2020
Solidarités Sociales	Fonctionnement	168 367 100	171 326 951	169 089 161	169 753 600	0,4%
	Investissement	701 786	562 856	289 156	1 055 000	265%
Total		169 068 886	171 889 807	169 378 317	170 808 600	0,8%

Les dépenses consacrées aux solidarités sociales s'élèvent pour le BP 2021 à 169 753 600 € en fonctionnement (dont 185 000 € de subventions politique de la Ville et 169 568 600 € de dépenses sociales) et à 1 055 000 € en investissement.

Le fonctionnement

Je vous rappelle qu'indépendamment des dépenses sociales de la DSD, la 1^{ère} commission porte les crédits de la politique de la ville. Celle-ci est une compétence attribuée légalement aux communautés d'agglomération. Je vous propose de maintenir une contribution et de la fixer à 185 000 €, soit un montant équivalent à celui de 2020.

Représentant plus de 50% des dépenses de fonctionnement, les actions de solidarités demeurent le cœur de notre politique départementale. Le Département joue un rôle majeur dans la solidarité de proximité, et la crise sanitaire liée au COVID-19 n'a fait que renforcer et amplifier ce rôle dans le secteur social. On observe une arrivée non négligeable de publics nouveaux, qui basculent de la précarité à la pauvreté. L'élaboration du budget 2021 s'effectue dans un contexte de fortes incertitudes et dans un environnement économique dégradé, avec des dépenses de plus en plus contraintes. La crise sanitaire et ses conséquences ont eu des effets momentanés en terme d'activité sur certains secteurs (par exemple, baisse de l'activité de l'aide sociale à l'enfance et de l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées). Mais face à la crise sanitaire qui perdure, nous avons des difficultés à apprécier l'évolution de l'activité sur 2021, avec le risque de voir arriver des situations dégradées, notamment en protection de l'enfance.

Un contexte économique qui alourdit fortement les dépenses de RSA

Si la crise sanitaire est source de destruction massive d'emplois en France, elle touche particulièrement le département des Hautes-Pyrénées avec un recul de -6,3% de l'emploi salarié en un an, contre -1,8% pour l'Occitanie. D'une part on constate les premiers effets sur l'emploi du secteur hôtelier Lourdais, et d'autre part, nous allons devoir faire face en 2021, à l'impact de la non-activité saisonnière hivernale. La conséquence sera l'entrée dans le dispositif RSA de ces publics, courant 2021.

Prévue en avril 2020 et reportée plusieurs fois du fait de la crise sanitaire, la mise en œuvre de la réforme du chômage devrait entrer en vigueur au 1^{er} avril 2021, réforme qui va impacter aussi le RSA, avec une entrée plus importante de bénéficiaires dans le dispositif.

Pour le BP 2021, concernant l'allocation RSA, le budget s'élève à 41,25 M€ soit une augmentation globale de 16% par rapport au CA 2020 (soit +6 M€ par rapport au BP 2020 après DM2).

Un budget qui se caractérise par des dépenses toujours plus contraintes

Les évolutions législatives et réglementaires s'imposent au Département, dans la gestion et le financement des différents dispositifs d'aide sociale. Au niveau national, la crise sanitaire a mis en exergue les difficultés rencontrées par certains secteurs professionnels, notamment par le secteur médico-social, amenant l'Etat à se mobiliser (Ségur de la Santé, primes SAAD, etc.). On peut citer notamment :

- Les revalorisations salariales en cours au niveau des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile :
 - Revalorisation salariale de 2,5% déjà actée : d'ores et déjà, l'État vient de modifier la convention collective de la branche aide à domicile, qui augmente de 2,5% la valeur du point de rémunération des salaires de référence des aides à domicile ; cela se répercutera sur le financement de nos dispositifs correspondants.
 - De même, est envisagée une refonte de la grille salariale des aides à domicile avec une hausse en moyenne de 12 % de la masse salariale, soit environ 487 M€ en année pleine au niveau national. Cette négociation autour de la revalorisation nécessaire des salaires dans le secteur du

travail à domicile s'inscrit dans le chantier plus large du renforcement de l'attractivité des métiers de l'autonomie. L'Etat se donne jusqu'à la fin 1^{er} trimestre 2021 pour parvenir à un accord avec l'ADF et les partenaires sociaux. Il est évoqué l'idée d'un étalement de sa mise en œuvre sur 2 ans, avec une première augmentation en octobre 2021. Au niveau départemental, selon nos 1^{ères} estimations, l'impact pourrait être d'environ 3,4 M€. Les dépenses supplémentaires engendrées n'ont pour l'instant pas été intégrées au BP 2021.

- L'augmentation du SMIC horaire de 0,99% au 1^{er} janvier 2021 qui aura un impact direct sur la rémunération des assistants familiaux
- La prise en compte du décret relatif à l'amélioration de la PCH : avec la PCH parentalité, nouvelle prestation complémentaire dédiée aux parents en situation de handicap, pour les aider à s'occuper de leurs enfants (aide technique et humaine) et l'intégration de l'aide au repas dans les plans d'aide PCH.

Au niveau du contexte départemental, certains éléments sont également à prendre en compte :

- La hausse des tarifs en EHPAD avec des objectifs d'évolution des dépenses fixés à 1,5% en 2021,
- La création de 6 places en novembre 2019 et 21 places au 1^{er} juillet 2020 sur le dispositif d'accueil EPHISOP (hébergement MECS) qu'il faut intégrer au budget 2021 (dépenses non budgétées en 2020). Nous solliciterons une participation financière de l'Etat sur ces places nouvelles dans le cadre de la stratégie de protection de l'enfance (cf ci-après).

Stratégie protection de l'enfance

Le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées a été retenu pour la signature de la stratégie protection de l'enfance. Toutefois, l'engagement définitif du Département dans cette contractualisation ne sera acté qu'au regard des propositions finalisées. Ainsi, le budget 2021 n'intègre pas, à ce jour, les dépenses et les recettes supplémentaires liées aux actions nouvelles qui pourraient être mises en place pour répondre aux objectifs de la stratégie de protection de l'enfance. Cela sera fait lors d'une prochaine DM.

Les orientations budgétaires générales

Le BP 2021 de la solidarité s'élève à 169,5 M€ soit une augmentation de 3,7% (soit + 6 M€) par rapport au BP 2020 après DM2 rebasé, c'est-à-dire intégrant les variations techniques de dépenses et de recettes liées à des modifications de gestion des dispositifs d'intervention.

➤ Répartition du budget par grandes masses

Les allocations représentent 58% de la dépense de la direction, et si on ajoute les dépenses d'hébergement des personnes âgées ou handicapées, ainsi que celles liées à l'hébergement des enfants confiés à l'ASE (33% du total du budget), on voit bien que près de 90 % des dépenses sociales du département sont des dépenses « contraintes ».

Nature des dépenses	CA 2019 rebasé	BP 2020 après DM2 rebasé	CA 2020 rebasé	BP 2021	Evolution total BP 2020 à BP 2021		Evolution CA 2020 à BP 2021	
AIS	86 651 274	91 857 000	91 278 196	97 857 000	6 000 000	6,5%	6 578 804	7,2%
APA	45 856 441	47 507 000	46 536 767	47 507 000	0	0,0%	970 233	2,1%
PCH	8 476 745	9 100 000	9 047 127	9 100 000	0	0,0%	52 873	0,6%
RSA	32 318 088	35 250 000	35 694 302	41 250 000	6 000 000	17,0%	5 555 698	15,6%
Hébergement	53 317 988	54 969 000	54 764 057	55 111 200	142 200	0,3%	347 143	0,6%
ASE	24 102 642	25 194 000	24 117 198	25 194 000	0	0,0%	1 076 802	4,5%
PA	10 041 390	9 960 000	11 225 677	10 102 200	142 200	1,4%	-1 123 477	-10,0%
PH	19 173 957	19 815 000	19 421 182	19 815 000	0	0,0%	393 818	2,0%
Autres interventions DSD	16 170 542	16 692 600	15 497 914	16 550 400	-142 200	-0,9%	1 052 486	6,8%
Budget total DSD	156 139 804	163 518 600	161 540 167	169 518 600	6 000 000	3,7%	7 978 433	4,9%

Les dépenses de la DSD augmentent de 6 M€ uniquement sur les dépenses d'allocations RSA (soit + 17% par rapport au budget total après DM2 et après rebasage). Les autres secteurs d'intervention restent à 0% d'évolution. Toutefois, 50 000 € ont été prévus au-delà de ce cadrage pour se ménager la possibilité de traiter des demandes de subvention exceptionnelle en cours d'année. Au total, les dépenses de la DSD augmentent de 3,7% par rapport au budget total après DM2.

➤ Les recettes de fonctionnement

Le budget 2021 des recettes de fonctionnement de la DSD s'élève à 25,1 M€ contre 36,5 M€ au CA 2020. L'optimisation de certains dispositifs fait baisser dans les mêmes proportions les dépenses et les recettes.

Ainsi, la diminution des recettes concerne surtout le domaine de l'autonomie et s'explique principalement par :

- La baisse des recettes sur la participation à l'hébergement des personnes handicapées, suite à la mise en place du paiement différentiel au 1^{er} janvier 2021, soit -3,5 M€ (avec une baisse équivalente en dépenses) ;
- La baisse des recettes sur la participation à l'hébergement des personnes âgées, suite à la mise en place du paiement différentiel au 1^{er} octobre 2019, soit -1,1 M€ (crédits inscrits en 2020 correspondant au reliquat du versement du 3^{ème} trimestre). A partir de 2021, cette recette disparaît complètement.
- La baisse des recettes liées au remboursement CESU soit -6,9 M€ par rapport au CA 2020, suite à la mise en place de la télétransmission au 1^{er} janvier 2021 sur l'APA à domicile et l'aide-ménagère. A noter qu'en 2020, les recettes CESU s'élevaient à 8 M€ dont 2,3 M€ de remboursement anticipé de CESU, au titre du 1^{er} semestre 2020.

L'investissement

Les dépenses d'investissement de la DSD comprennent :

- Le subventionnement d'EHPAD dans le cadre d'opérations de reconstruction/construction ;
- L'achat de matériel et de mobilier médical pour la PMI et le service des actions de santé ;
- Le Département participe, via la politique Habitat, au soutien des propriétaires privés (insalubrité et adaptation) et des bailleurs sociaux (construction et réhabilitation PLAI) dans le cadre des OPAH qui couvrent désormais l'intégralité du Département. Cela se traduit donc par une augmentation des besoins de financement.

- Fin 2020, au titre des Opérations de Rénovation Urbaine création d'une autorisation de programme relative à la rénovation urbaine des quartiers de Bel-Air (Tarbes) et de l'Ophite (Lourdes), que nous portons à 6 M€. A ce jour, les dépenses effectives sur notre budget ne sont inscrites qu'à compter de 2024, conformément au plan de financement de ces opérations.

Il est également proposé la création d'une nouvelle AP d'un montant de 210 000 €, pour la réhabilitation de l'EHPAD « Castelmouly » de Bagnères-de-Bigorre.

Détails des crédits de paiement 2021 :

	CP 2020	CP 2021
Subvention EHPAD	0 €	648 000 €
Pôle HABITAT	283 423 €	401 000 €
Achat mobilier et matériel médical	5 733 €	6 000 €
Total	289 156 €	1 055 000 €

Les crédits de paiement s'élèvent à 1 055 000 € et s'établissent comme suit :

- 648 000 € pour le subventionnement d'EHPAD dans le cadre d'opérations de reconstruction/construction avec le solde pour l'EHPAD de Horgues (240 000 €) le 1er acompte pour la reconstruction de l'EHPAD de Saint-Pé de Bigorre (93 000 €) et l'acompte pour l'EHPAD de Castelmouly (105 000 €) ;
- 401 000 € pour la politique Habitat avec le soutien aux propriétaires privés (insalubrité et adaptation) et le soutien aux bailleurs sociaux (construction et réhabilitation PLAI) ;
- 6 000 € pour l'achat de mobilier et matériel médical pour les services de la DSD.

L'évolution des dépenses d'une année sur l'autre est liée aux besoins de financement en fonction des projets de travaux.

Focus sur le financement des AIS

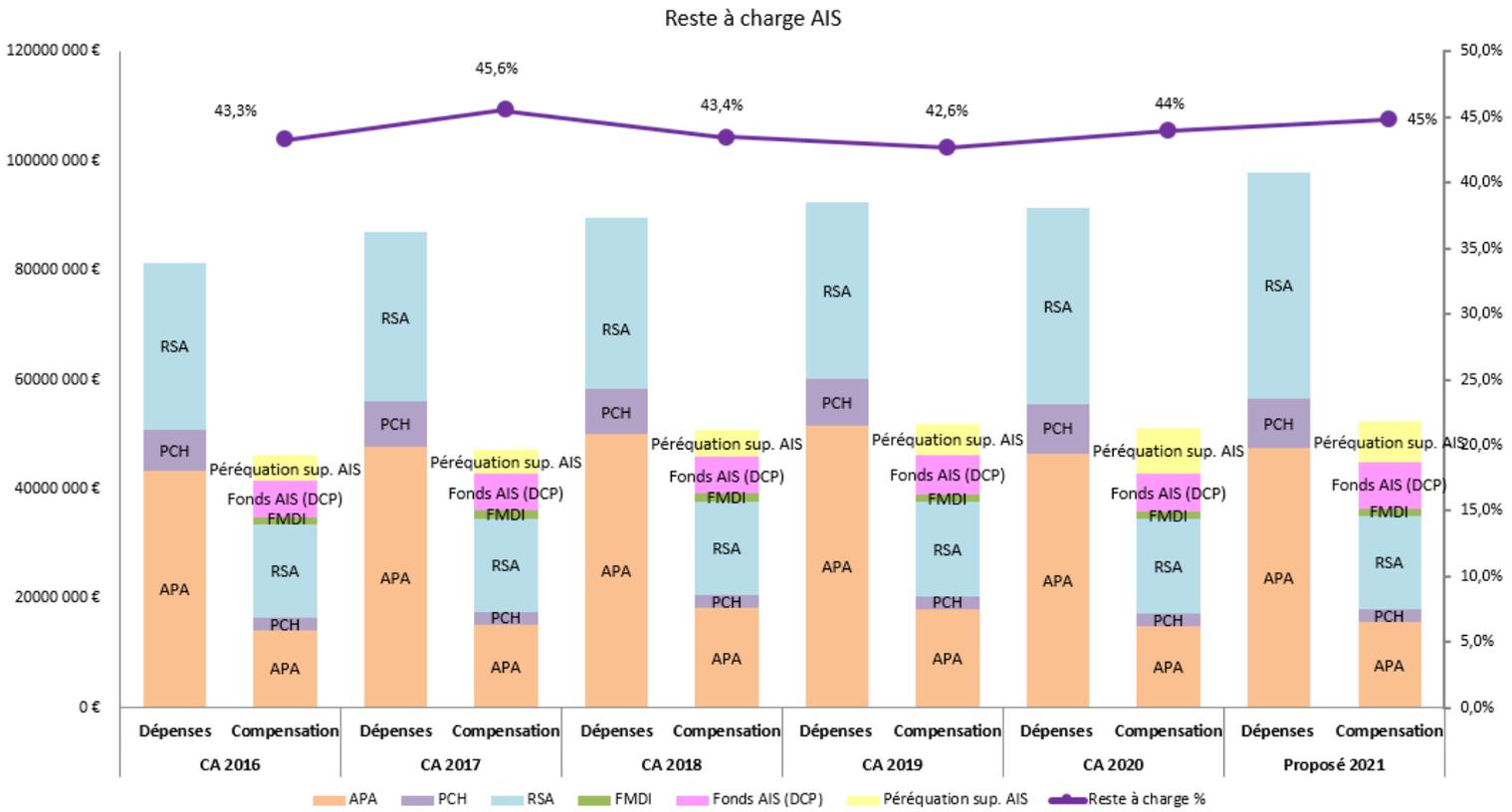
Le reste à charge (RAC)

Dépenses Réelles APA, PCH, RSA	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Proposé 2021
APA (651141/42/43/44)	41 467 765 €	43 244 410 €	47 711 247 €	49 967 094 €	51 567 877 €	46 536 767 €	47 507 000 €
PCH (6511211/212)	7 199 256 €	7 641 467 €	8 229 872 €	8 250 836 €	8 476 745 €	9 047 127 €	9 100 000 €
RMI	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
RSA (65171/65172)	29 285 083 €	30 401 743 €	30 944 988 €	31 385 769 €	32 318 088 €	35 694 302 €	41 250 000 €
Total des AIS	77 952 104 €	81 287 620 €	86 886 107 €	89 603 699 €	92 362 710 €	91 278 196 €	97 857 000 €
Compensations	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Proposé 2021
Comp. RMI-RSA TICPE	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 027 €
Dotation CNSA (APA)	11 145 031 €	14 295 589 €	15 297 979 €	18 180 725 €	18 151 278 €	14 985 406 €	15 750 000 €
Dotation CNSA (PCH)	2 103 648 €	2 130 285 €	2 271 226 €	2 374 727 €	2 344 603 €	2 339 167 €	2 330 000 €
FMDI	1 331 394 €	1 363 577 €	1 368 378 €	1 414 335 €	1 332 237 €	1 383 029 €	1 300 000 €
Fonds AIS (DCP)	6 199 961 €	6 509 419 €	6 683 832 €	6 817 808 €	7 194 453 €	7 082 748 €	8 498 408 €
Péréquation sup. AIS (fds solid)	5 848 819 €	4 644 949 €	4 509 241 €	4 833 270 €	5 846 636 €	8 229 604 €	7 400 000 €
Fonds de stabilisation					984 879 €	0 €	1 600 000 €
Total Compensations	43 755 881 €	46 070 847 €	47 257 684 €	50 747 893 €	52 981 114 €	51 146 982 €	54 005 435 €
Reste à charge Département	34 196 223 €	35 216 773 €	39 628 423 €	38 855 806 €	39 381 596 €	40 131 214 €	43 851 565 €
Taux de reste à charge	44%	43%	46%	43%	43%	44%	45%
Taux de couverture	56%	57%	54%	57%	57%	56%	55%

Ce tableau prend en compte le périmètre défini par la loi de finances 2015, intégrant en recettes les dispositions du pacte de confiance et de responsabilité (Dispositif de Compensation Péréquée, Fonds de solidarité entre les départements), et en dépenses, les seules charges d'allocations individuelles soit l'APA, la PCH et le RSA (masse salariale et ACTP exclus).

On constate une augmentation légère mais régulière d'année en année, du pourcentage de RAC pour le Département. En 2020, suite à une requête des Départements de l'Orne, du Calvados et de la Manche, le juge administratif a enjoint l'Etat de compenser les valorisations exceptionnelles du montant du RSA qu'il a décidées. L'arrêté ministériel du 2 décembre 2020 a fixé le montant annuel des accroissements de charges liés aux revalorisations réglementaires de RSA, mais il n'a pas proposé de compensation. C'est pourquoi, sur proposition du Département du Calvados, plusieurs Départements, dont le Département des Hautes-Pyrénées, ont déposé début 2021 un recours gracieux contre la notification qu'ils ont reçue du Préfet, afin d'obtenir un complément de compensation.

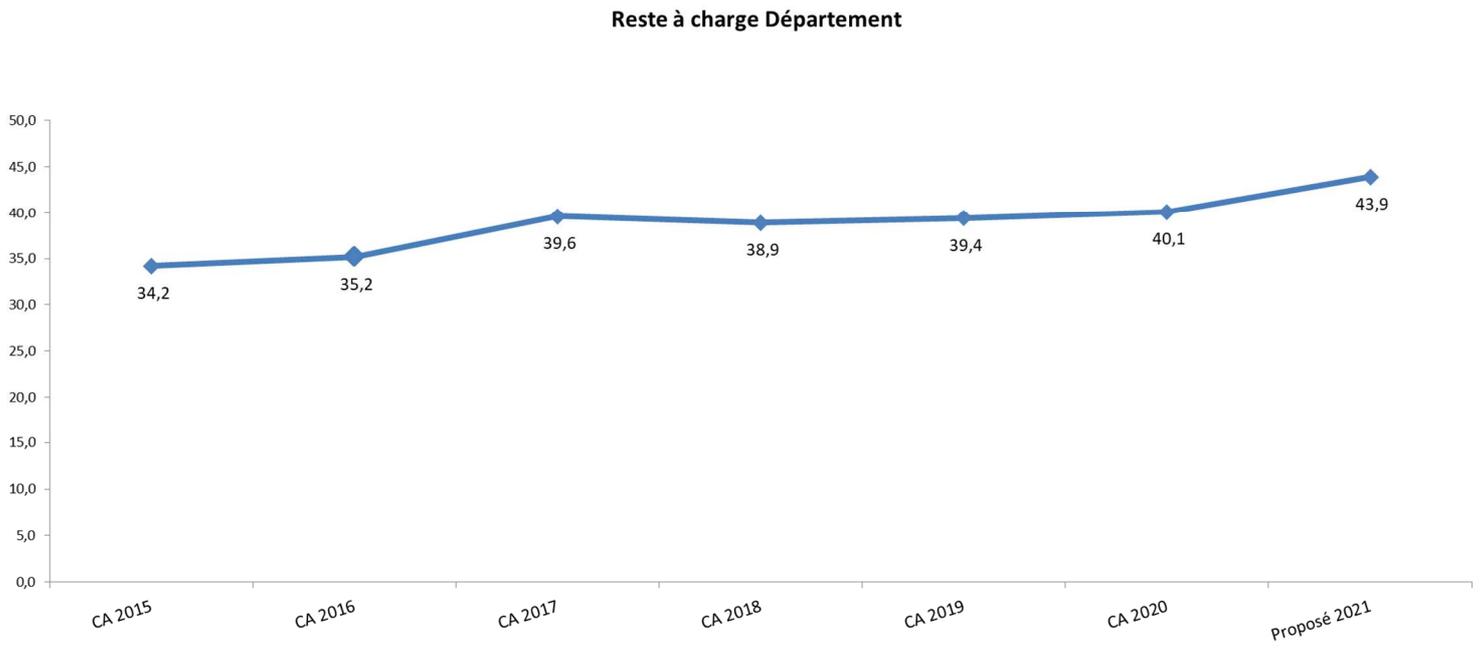
En 2021 l'augmentation significative du RAC est la conséquence de l'augmentation importante du RSA.



Détail du reste à charge pour l'année 2021
(dépenses et compensations)



Evolution du reste à charge total de 2015 à 2021 (M€)



2^{ème} commission – Solidarités territoriales : projet de territoire et développement durable

Commission	Section	BP 2020	Budget Total 2020	CA 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/ CA 2020
Solidarités Territoriales	Fonctionnement	6 126 733	6 124 519	5 096 441	5 417 988	6,3%
	Investissement	12 655 203	13 325 203	10 964 907	13 979 988	27,5%
Total		18 781 935	19 449 721	16 061 348	19 397 976	20,8%

Les dépenses de la 2^{ème} commission consacrée aux solidarités territoriales s'élèvent pour le BP 2021 à 5 417 988 € en fonctionnement et à 13 979 988 € en investissement.

Fonctionnement : 5 417 988 €

Les dépenses de fonctionnement liées aux solidarités territoriales se répartissent en trois domaines : Attractivité et Solidarités territoriales (4 903 856 €), Europe (438 550 €) et Projet de territoire (75 582 €).

- Attractivité et Solidarité Territoriale (4 903 856 €)

Ces politiques regroupent le développement territorial (4 195 729 €) – qui comprend les actions liées à l'action économique, l'agriculture, le tourisme et le développement durable – ainsi que les actions liées à l'environnement et à l'aménagement (708 127 €) dont voici les éléments significatifs :

- Développement territorial (4 195 729 €)
 - Action économique : 100 600 € pour accompagner les actions menées par Initiative Pyrénées en faveur du développement territorial et ce dans le cadre de la solidarité territoriale, et pour l'adhésion du Département au Centre Européen des Technologies de l'Information en milieu Rural (CETIR).

- Agriculture (460 500 €) : dotation consacrée aux dispositifs de soutien répartie comme suit :

Objet	BP 2021
Soutien aux productions agricoles	210 000 €
Subventions gardiennage estives privés	33 000 €
Subventions gardiennage estives publics	4 000 €
Participation GIP Centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace	23 500 €
Honoraires vétérinaires	125 000 €
Subventions ADELFA	65 000 €
Total agriculture	460 500 €

- Tourisme : 3 278 046 €

Les prévisions de répartition de crédits qui feront l'objet d'individualisation sont les suivantes :

- Subvention de fonctionnement à HPTE : 2 821 052 €,
- Contribution au Syndicat Mixte du Pic du Midi : 142 144 €,
- Subvention à l'association Clé Vacances : 45 348 €,
- Subvention à l'Agence des Pyrénées pour les activités précédemment réalisées par la Confédération Pyrénéenne du Tourisme : 59 000 €,
- Partenariat touristique : 56 543 €, lequel comprend le Comité Départemental de Randonnée Pédestre, la Fédération Départementale des Offices de Tourisme et l'association des Gîtes de France.

Il est également prévu :

- 8 959 € pour la cotisation à l'ANEM,
- 35 000 € pour des études et missions dont 30 000 € pour poursuivre le travail sur la détection de projets de création et de reprise de structures hôtelières et de loisirs engagé depuis 2018, dès lors que le partenariat avec les Etablissements Publics de Coopération

Intercommunale serait renouvelé et 5 000 € pour actualiser le Carnet de route du Tourisme et les feuilles de route par Pôle,

- 110 000 € pour l'appel à projets sur les actions visant à la rénovation de meublés touristiques selon la décision de l'Assemblée Départementale de décembre 2018.

- Développement durable : 64 500 €
 - La candidature du Département ayant été retenue par la Région pour être guichet unique dans le cadre du programme Rénov'Occitanie, 60 000 € sont consacrées aux premières actions de ce nouveau service, selon le programme d'actions en cours de définition avec les partenaires dans le cadre de la subvention régionale.
 - 4 500 € pour l'animation par le SDE de la gestion du Fonds Chaleur déléguée par l'ADEME dans les Hautes-Pyrénées.

- ADAC : 290 000 €

➤ Environnement-Aménagement (708 127 €)

- Environnement : 555 027 € dont :
 - 372 500 € pour le fonctionnement du CAUE,
 - 31 000 € pour le programme d'actions pédagogiques du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement auprès du grand public et des scolaires,
 - 89 640 € pour le fonctionnement du Conservatoire Botanique, dont le Département est membre,
 - 12 177 € pour l'adhésion à l'association préfiguratrice de la création du Parc Naturel Régional Comminges-Barousse-Pyrénées dont les statuts ont été adoptés par la commission permanente du 16 novembre 2018,

- 45 000 € pour le dispositif du Fonds Départemental de l'Environnement (FDE),
- Eau-assainissement : 147 700 €, dont 140 000 € pour la contribution de fonctionnement sollicitée par l'institution Adour dont le Département est membre et 7 700 € pour le Schéma d'Aménagement des Eaux Neste et Rivières de Gascogne (SAGE).
- Europe (438 550 €) : coopération territoriale européenne, coopération transfrontalière et Fonds social européen :
 - Coopération territoriale : 112 250 €
 - 18 500 € pour les cotisations (Occitanie Europe, Mission Opérationnelle Transfrontalière et Maison de l'Europe),
 - 93 750 € pour la participation au GECT qui comprend les dépenses de fonctionnement général du siège et une enveloppe générale attribuée aux 4 thématiques de travail (tourisme, transitions et innovations, développement territorial, infrastructures et mobilités) afin de mener des projets en 2021. Le budget annexe du tunnel de Bielsa reste inscrit sur les dépenses de la 3^{ème} commission.

➤ Fonds social européen : 322 500 €

322 500 € sont sollicités pour le dispositif d'avance du Fonds Social Européen avec le solde des opérations 2020 relatives à l'insertion par l'activité économique et les avances sur les opérations externes 2021. En recettes, il est prévu 1 357 313 €.

- Projet de territoire (75 582 €)

Ces crédits seront destinés :

- A l'association Ambition Pyrénées 37 722 €, pour la cotisation et la subvention de fonctionnement dédiée notamment aux actions de communication, de marketing territorial et d'accompagnement des missions de l'association, ainsi que pour la participation à Ha-py Saveurs.
- Aux autres actions du projet de territoire : 37 860 €
 - 8 560 € pour l'animation de l'action Ha-Py Saveurs par la Chambre d'Agriculture,
 - 9 300 € pour l'animation du réseau thématique French Tech Hautes-Pyrénées par l'association Business Innovation Centre (BIC) CRESCENDO,
 - 20 000 € pour les autres projets dédiés à l'attractivité du territoire.

Investissement : 13 979 988 €

- Attractivité et Solidarité Territoriale (13 979 988 €)

C'est en partie sur ces politiques qui regroupent le développement territorial et les actions liées à l'environnement et l'aménagement foncier, que je propose que nous portions notre effort en 2021, avec notamment des augmentations substantielles des appels à projet et du FAR.

- Développement : 11 784 101 € avec 8 740 101 € pour les dossiers antérieurs et 3 044 000 € pour les dossiers 2021.
 - Agriculture : 132 698 € dont 56 698 € pour les dossiers antérieurs et 76 000 € pour les dossiers 2021.
Concernant les dossiers antérieurs à 2021, les CP sont ainsi répartis : 50 000 € pour les améliorations pastorales et 6 698 € pour la signalétique pastorale.

Dans le cadre de la convention en vigueur entre la Région et le Département qui fixe les complémentarités de leurs interventions respectives dans le domaine agricole et agroalimentaire, il a été voté pour 2021 une AP globale de 128 000 € et 76 000 € de crédits de paiement selon le détail indicatif ci-après :

- Aide aux investissements des CUMA : 60 000 € en AP et en crédits de paiement pour les dossiers 2021,
- Travaux d'améliorations pastorales : 50 000 € en AP et 10 000 € en crédits de paiement,
- Installation de panneaux de signalétique pastorale : 8 000 € en AP et 6 000 € en crédits de paiement,
- Actions forestières : 10 000 € en AP.

Il est sollicité par ailleurs la clôture des AP 5CUMA 2012/1 et 5REBOI 2012/1 car les crédits ont été consommés.

- Tourisme : 1 968 091 €
 - Subventions dans le cadre des Pôles Touristiques des Hautes-Pyrénées : 1 743 091 €

Le Département a mis en œuvre en 2017 un nouveau dispositif d'appui aux projets touristiques au travers de l'appel à projets « Pôles Touristiques des Hautes-Pyrénées ». Une autorisation de programme de 1 750 000 € a été votée lors de la session du 4 décembre 2020 pour les dossiers tourisme. Il est proposé :

- ✓ **Une hausse de 15% de l'AP** soit 262 500 € pour soutenir la relance de l'activité économique dans les territoires.
- ✓ La participation de 90 000 € pour la prise de participation à la Compagnie des Pyrénées.

Le montant total de l'AP serait ainsi de 2 102 500 €.

Dans le cadre de la refonte du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), les autorisations de programmes relatives à l'appel à projets Pôles Touristiques ont été créés jusqu'en 2026.

Quant aux crédits de paiement, ils sont destinés à honorer le versement des aides accordées antérieurement à 2021 (1 583 091 €) et à répondre aux demandes de versement des projets financés dans le cadre des appels à projets Pôles Touristiques 2021 (160 000 €), selon la répartition suivante :

Dispositif	CP 2021
Fonds Départemental du Tourisme 2013-2016	37 973 €
Appel à Projets Pôles Touristiques 2017	26 287 €
Appel à Projets Pôles Touristiques 2018	318 831 €
Appel à Projets Pôles Touristiques 2019	700 000 €
Appel à Projets Pôles Touristiques 2020	500 000 €
Appel à Projets Pôles Touristiques 2021	160 000 €
Total	1 743 091€

- Participation à la SEM Compagnie des Pyrénées : 90 000 €

Lors de sa dernière réunion de l'exercice 2020, l'Assemblée plénière a donné un avis favorable, pour que le Département intègre la SEM Compagnie des Pyrénées. En crédits de paiement et selon les discussions qui vont être engagées en 2021, il est proposé de prévoir la totalité de la prise de capital de 90 000 €.

- Participation au fonds L'OCCAL : 135 000 €

Conformément aux conventions signées pour la mise en œuvre du fonds L'OCCAL déployé avec la Région et les Communautés de communes et de l'agglomération, mais aussi du Fonds de Solidarité nationale avec l'Etat et la Région qui conditionnait la possibilité de contribuer au fonds L'OCCAL, le Département doit verser la quote-part de sa participation. Celle-ci s'est achevée au 31 décembre 2020. Il est sollicité par ailleurs la clôture de l'AP relative au fonds d'urgence pour Lourdes.

- Transition énergétique : 510 568 € dont :
 - 5 000 € pour un 1^{er} versement au titre de la subvention sollicitée de 31 800 € pour le déploiement d'une nouvelle tranche de bornes de recharge de véhicules électriques par le SDE. Il est donc proposé de créer une Autorisation de Programme de 31 800 € pour le réseau de bornes de recharges de véhicules électriques.
 - 2 568 € pour le versement du solde de la prestation reçue pour la création du cadastre solaire départemental ;
 - 3 000 € pour l'acquisition de petit équipement nécessaire aux activités du guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées ;
 - 500 000 € pour l'entrée du Département dès 2021 au capital de la SEM Ha-Py Energies.

- Fonds d'Aménagement Rural (FAR) 6 294 836 €

Une AP de 6 500 000 € a été votée lors de la session du 4 décembre 2020. **Je vous propose de porter cette AP à 7 150 000 € (+10%)** pour soutenir la relance de l'activité économique dans les territoires. Dans le cadre de la refonte du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), les AP relatives au FAR ont été créées jusqu'en 2026. Enfin, tous les dossiers ayant été soldés, il est prévu la clôture de l'AP FAR 2014.

En crédits de paiement, 6 294 836 € sont inscrits dont 4 719 836 € pour les dossiers antérieurs et 1 575 000 € pour les dossiers 2021 répartis comme suit :

Millésime	CP 2021
FAR 2015 (2014/2)	43 485 €
FAR 2016 (2016/1)	19 600 €
FAR 2017 (2017/1)	200 000 €
FAR 2018 (2017/2)	350 000 €
FAR 2019 (2017/3)	1 106 751 €
FAR 2020 (2017/4)	3 000 000 €
FAR 2021	1 575 000 €
Total	6 294 836 €

- Fonds spécifique écoles 50 000 € en crédits de paiement pour les projets antérieurs de rénovation ou de construction d'école.
- FURI : 300 000 € en crédits de paiement essentiellement pour les dossiers antérieurs (250 000 €).
- Annuités Syndicat Départemental d'Electricité : 27 248 €
- Communes urbaines : 909 103 €

Une AP de 900 000 € a été votée lors de la session du 4 décembre 2020 pour l'appel à projets Dynamisation des communes urbaines. **Je vous propose de porter cette AP à 1 100 000 €** pour soutenir la relance de l'activité économique dans les territoires.

Dans le cadre de la refonte du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), les Autorisations de Programmes relatives à l'appel à projets Dynamisation des Communes Urbaines ont été créées jusqu'en 2026.

En crédits de paiements, je vous propose 909 103 € dont 709 103 € pour les dossiers antérieurs et 200 000 € pour les dossiers 2021, répartis comme suit :

Millésime	CP 2021
Communes urbaines 2017	43 425 €
Communes urbaines 2018	115 000 €
Communes urbaines 2019	250 678 €
Communes urbaines 2020	300 000 €
Communes urbaines 2021	200 000 €
Total	909 103 €

- Développement territorial : 1 456 557 €

Une AP de 1 638 000 € a été votée lors de la session du 4 décembre 2020 pour l'appel à projets Développement Territorial. **Je vous propose une hausse de 15% de l'AP soit 245 700 €** pour soutenir la relance de l'activité économique dans les territoires. Le montant total de l'AP se porterait ainsi à 1 883 700 €. Dans le cadre de la refonte du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), les AP relatives à

l'appel à projets Développement Territorial ont été créées jusqu'en 2026.

Je vous propose de clôturer l'AP Développement territorial 2013.

En crédits de paiements, je vous propose 1 456 557 € dont 1 206 557 € pour les dossiers antérieurs et 250 000 € pour les dossiers 2021, et répartis comme suit :

Millésime	CP 2021
Développement Territorial 2017	53 557 €
Développement Territorial 2018	277 000 €
Développement Territorial 2019	500 000 €
Développement Territorial 2020	376 000 €
Développement Territorial 2021	250 000 €
Total	1 456 557 €

- Complexe sportif « Bâtiment 313 » : 135 000 € en crédits de paiement sur la ligne dédiée « Complexe sportif CA TLP » pour ce projet porté par la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.
- Environnement aménagement : 2 195 887 € dont 1 594 387 € pour les dossiers antérieurs et 601 500 € pour les dossiers 2021.
- Fonds Départemental pour l'Environnement : 160 000 € dont 80 000 € pour les dossiers antérieurs et 80 000 € pour les dossiers 2021. Ce fonds est destiné à la poursuite des aides à la gestion des milieux aquatiques et la valorisation du patrimoine naturel.
 - Aménagement foncier : 69 021 € pour l'achèvement de l'opération d'aménagement concernant la ZAC Pyrénia. A noter que la participation au budget de Pyrénia est portée par les crédits de la 3^{ème} commission.
 - Eau : 1 826 865 €, dont 1 385 365 € pour les dossiers antérieurs et 441 500 € pour les dossiers 2021.

Une AP de 1 200 000 € a été votée lors de la session du 4 décembre pour le programme eau-assainissement. Je vous propose de porter l'AP à 2 000 000 € afin d'engager les dossiers qui seront instruits au cours de l'année. Dans le cadre de la refonte du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), les AP relatives au dispositif Eau potable/assainissement ont été créés jusqu'en 2026.

Il est par ailleurs demandé la clôture des AP eau et assainissement 2012 et granulats 2012. Enfin, je vous propose la création d'une AP de 100 000 € pour réaliser les études et procédures administratives nécessaires au renouvellement des autorisations des réservoirs du Magnoac et du Lizon dont le Département des Hautes-Pyrénées est propriétaire.

Pour l'ensemble des actions en faveur de la gestion de l'eau, il convient de prévoir les crédits de paiement suivants :

- 105 000 € en crédits de paiement pour la poursuite des opérations de protection des captages,
- 1 420 000 € pour le programme eau potable-assainissement répartis comme suit :

Millésime	CP 2021
Eau potable-assainissement 2017	46 000 €
Eau potable-assainissement 2018	124 000 €
Eau potable-assainissement 2019	500 000 €
Eau potable-assainissement 2020	450 000 €
Eau potable-assainissement 2021	300 000 €
Total	1 420 000 €

- 300 365 € (y compris 6 230 € en annuités) pour les travaux conduits par l'Institution Adour dont 160 365 € sont prévus pour les dossiers antérieurs et 140 000 € pour les dossiers 2021.
- 1 500 € pour l'achat de matériel CATER-SATESE.

- Déchets : 140 000 € dont 60 000 € pour les dossiers antérieurs et 80 000 € pour les dossiers 2021. Ce fonds est destiné à la poursuite de l'accompagnement des structures de collecte et de traitement dans leurs actions de prévention, de réduction des déchets et de structuration.

3^{ème} commission – Infrastructures départementales, mobilité

Commission	Section	BP 2020	Budget Total 2020	CA 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/ CA 2020
Infrast.départemental.mobilité	Fonctionnement	13 820 310	13 891 069	12 868 538	14 304 127	11%
	Investissement	42 793 766	39 968 203	35 692 456	43 352 804	21 %
Total		56 614 076	53 859 272	48 560 994	57 656 931	19%

Les dépenses de la 3^{ème} commission consacrée aux infrastructures et à la mobilité s'élèvent pour le BP 2021 à 14 304 127 € en fonctionnement et à 43 352 804 € en investissement. C'est l'autre axe majeur sur lequel je vous propose de porter un effort particulier en 2021, dans le cadre de la relance économique de notre territoire.

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement liées aux infrastructures routières se décomposent en deux parties.

D'une part, les engagements contractuels (2 737 000 €) :

- Un remboursement annuel d'un montant de 1 500 000 €, concernant le contrat de Partenariat Public Privé du contournement de Tarbes (loyer entretien et frais financiers) ;
- La participation du Conseil Départemental au Syndicat Mixte Pyrénia, devenu membre en 2020 de la Société publique Locale Aéroportuaire Régionale, pour lequel la contribution 2021 s'élève à 700 000 €. A noter que la transition pour l'exploitation de l'aéroport entre l'ancien délégataire et la SPLAR s'est faite dans des conditions particulières dues au contexte économique et aux contentieux introduits par l'ancien délégataire. Néanmoins notre participation, dans le contexte incertain de l'activité de l'aéroport et de son trafic passagers est déterminante au vu du levier majeur que cela constitue pour l'économie départementale.
- La participation du Conseil Départemental au nouveau Groupement Européen de Coopération Territoriale qui gère le tunnel d'Aragouet-Bielsa à hauteur de 537 000 €.

D'autre part, l'entretien du réseau routier (7 640 100 €) :

Le budget nécessaire à l'entretien du réseau routier permet d'assurer le fauchage, l'élagage et les réparations ponctuelles d'urgence permettant de ralentir le vieillissement des ouvrages appartenant au domaine public routier (chaussées, fossés, ouvrages). Il permet aussi d'assurer la viabilité hivernale, poste conditionné par les conditions climatiques rencontrées. Le montant prévisionnel de la VH pour 2021 est un montant « plancher » à hauteur de 1 288 000 €, basé sur un hiver doux comparable à celui de 2020. L'actualisation possible de cette prévision au printemps 2021, pourrait engendrer des modifications budgétaires dans le cadre de la DM1.

Au total, les dépenses de fonctionnement des routes pour l'année 2021 sont proposées à hauteur de 10 377 100 €.

Les recettes de fonctionnement des routes pour l'exercice 2021 sont relativement stables et estimées à 480 000 €. Elles sont essentiellement dues aux redevances du domaine public routier départemental, ainsi qu'aux prestations de services réalisées par le parc routier départemental.

Les dépenses de fonctionnement pour les transports s'élèvent à 703 000 €

La période de délégation de la compétence transports scolaires et interurbains, de la Région Occitanie au Département des Hautes-Pyrénées, a pris fin au 31 décembre 2019. Depuis le 1^{er} janvier 2020, seules les compétences transports des élèves handicapés et transports événementiels sont à la charge du Département. Ces dépenses sont en hausse par rapport à l'année précédente car le nombre d'élèves en situation de handicap pris en charge par le Département est en constante augmentation. De plus les affectations des élèves sont parfois éloignées de leur domicile, ce qui impacte le coût du transport. Les propositions budgétaires 2021 relatives aux transports se décomposent comme suit :

- Dépenses de fonctionnement à hauteur de 703 000 €
 - Frais de transports handicapés : 675 000 €
 - Transports événementiels : 25 000 €
 - Cotisations association transports : 3 000 €

- Recettes de fonctionnement estimées à 25 500 € :
 - Participations des familles aux transports handicapés : 5 500 €
 - Participations des établissements aux transports handicapés : 20 000 €

Les dépenses de fonctionnement consacrées aux bâtiments s'élèvent à 1 916 077 € (+1,9 % par rapport au BP 2020), et se décomposent comme suit :

- Locations : 182 700 €
- Taxes, impôts : 189 100 €
- Viabilisation (eau, gaz, électricité) pour 759 000 €
- Entretien courant (contrats de maintenance, d'entretien et petites réparations des bâtiments) pour 721 050 € (-2,7% dans le cadre des recherches d'économies)
- Produits d'entretien pour 64 227€ (+28,5%, prise en compte des contraintes sanitaires liées au COVID)

En ce qui concerne la Régie Haut-Débit, la subvention de fonctionnement est portée à 1,3 M€ en 2021 (860 000 € en 2020), équivalent à 2019. Dans le cadre de la construction du budget 2020, nous avons réduit, grâce à des mécanismes techniques (mise en place d'une ligne de trésorerie de 500 000 €), la subvention de fonctionnement. Les effets de ce montage étaient limités à une année.

Investissement

Les dépenses d'investissement des infrastructures routières 2021 sont proposées à hauteur de 27 346 000 € (y compris PPP Routier).

L'essentiel des dépenses d'investissement, soit presque 75 %, vise à maintenir en état le réseau routier départemental (3000 km, dont 1350 km en zone de montagne) et les 1440 ouvrages d'art, à réparer les dégâts d'intempéries, et à maintenir à niveau le parc d'engins et de matériels.

Le reste des dépenses d'investissement porte essentiellement sur des financements à d'autres maîtres d'ouvrage, ainsi que sur des opérations spécifiques d'aménagement du réseau routier départemental, sur lequel, **nous allons porter un effort particulier en augmentant des crédits**. Il est prévu également la finalisation des opérations dans le cadre du programme européen SECURUS 2, ainsi que la réalisation du contournement de Soues RD8 (Liaison Soues /Arcizac-Adour) qui rentrera en phase travaux en 2021.

Les dépenses d'investissement des infrastructures routières peuvent être décomposées en 5 points suivants :

- Engagements déjà contractualisés pour un montant de 4 379 000 € : il s'agit des contributions dans le cadre du PPP Routier, de la SPLAR Pyrénia, de la RN21, du GECT (Tunnel Aragnouet Bielsa), et des fonds de concours aux communes.
- RD 8 – Contournement de Soues pour un montant de 2 980 000 €.
- Travaux d'aménagement sur les routes structurantes à hauteur de 10 985 000 €.
- Travaux d'aménagement sur les routes secondaires à hauteur de 5 947 000 €.
- Acquisitions de matériels techniques et d'équipements routiers pour un montant de 2,6 M€.

Les recettes d'investissement 2021 pour les infrastructures routières sont attendues à hauteur de 2 300 000 €. Elles seront essentiellement dues aux subventions du programme européen SECURUS 1 et 2 qui n'ont pas été perçues en 2020, ainsi qu'aux subventions du dispositif RRIR (Réseau Routier d'Intérêt Régional) adopté par la Région Occitanie.

Cette estimation du montant des recettes ne tient pas compte de la finalisation du remboursement de l'avance auprès de la commune de Chèze concernant les travaux de sécurisation des gorges de Luz. Par ailleurs, le nouveau programme de travaux annoncé par la commune de Chèze pour 2021 engendrerait probablement une nouvelle demande d'aide remboursable au Département, estimée à hauteur de 250 000 €.

Les dépenses d'investissement liées aux bâtiments s'élèvent à 13 206 804 € avec un effort supplémentaire d'1M€ sur les bâtiments des collèges, toujours dans le cadre du soutien à l'économie locale. Elles se déclinent comme suit :

- Bâtiments divers hors collèges (9,4 M€) dont :
 - Poursuite de l'opération immobilier de bureaux à Tarbes : début de travaux de réhabilitation du site de la Place Ferré, aménagements extérieurs du Pradeau et solde des opérations Hôtel du Département et MDS G Dreyt pour 4,3 M€
 - Début des études pour la construction du bâtiment des Archives départementales pour 1,2 M€ en 2021
 - Travaux dans l'aile aux Moines de l'abbaye de l'Escaladieu pour 600 000 € : restaurations intérieures de l'aile aux Moines en cours et démarrage de la phase toitures de l'aile aux Moines.
 - Acquisition de terrains et démarrage des travaux pour la construction du centre d'exploitation de Vignec pour 580 000 €
 - Travaux sur 4 centres d'exploitation (Bourg de Bigorre, Tournay, Bastillac et Ferrières) pour 940 700 €
 - Gros entretien / grosses réparations (GE/GR) de l'ensemble des bâtiments, y compris pour l'amélioration énergétique et l'accessibilité, pour 1 267 000 € (base Hautes Pyrénées Sport Nature, bâtiments sociaux...)
 - Gros entretien / grosses réparations (GE/GR) pour la gendarmerie Massey pour 120 000 €
 - Budget d'études de 160 000 € pour préparer les demandes de subvention, au titre de la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) 2021, pour financer : l'isolation thermique des logements de la gendarmerie et l'équipement photovoltaïque de certains bâtiments routiers (les centres d'exploitation de Lalanne-Trie et d'Argelès-Gazost, les agences de Bagnères-de-Bigorre et de Lourdes, le Parc Routier).

- Bâtiments des collèges (3,7 M€) :
 - Programme annuel des grosses réparations (GR) incluant la mise en œuvre de l'accessibilité selon l'agenda d'accessibilité programmée voté, l'amélioration énergétique des bâtiments et des travaux de gros entretien pour 1,9 M€
 - Construction d'une salle de sport au collège de Bagnères-de-Bigorre pour 490 000 €
 - La fin des travaux d'extension des vestiaires du gymnase au collège Sarsan à Lourdes et des sanitaires élèves pour 173 000 €
 - Plan de rénovation des chaudières des collèges pour 120 000 € (collège de Trie-sur-Baïse) en 2021
 - Poursuite du programme de rénovation intérieure du collège Desaix (tranche 3) pour 115 000 €
 - Budget d'études de 180 000€ pour préparer les dossiers de subvention portés par le Département au titre de la DSID 2021 pour la rénovation énergétique du collège Voltaire à Tarbes, du collège de Tournay et de Lannemezan, ainsi que pour l'équipement photovoltaïque des collèges de Loures-Barousse, Pierrefitte, Séméac, Paul Eluard, Victor-Hugo et Pyrénées à Tarbes et de la cité Scolaire la Serre de Sarsan à Lourdes.
 - Le projet d'extension des cuisines et d'aménagement du collège de St Laurent de Neste sera budgété en dépenses et recettes lors d'une prochaine DM en fonction du positionnement de l'Etat sur le projet retenu et du taux de subvention

Pour la régie Haut-Débit, la subvention d'investissement passe quant à elle à 2,8 M€. Elle intègre les loyers d'investissement du PPP, mais aussi le programme de travaux de desserte en fibre optique des EHPAD et Maisons de santé du département sur lequel des crédits de l'Etat sont sollicités sur la DSID. La finalité de ces travaux est de permettre le développement de la télémédecine dans ces établissements, avec un retour sur investissement sous la forme de recettes des contrats de connexion au réseau.

4^{ème} commission Education, culture, sport et vie associative

Commission	Section	BP 2020	Budget Total 2020	CA 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/ CA 2020
Education Culture Jeune Sport.	Fonctionnement	6 616 241	7 091 244	6 607 412	7 132 425	8%
	Investissement	2 769 353	2 179 215	1 965 780	2 553 515	30%
Total		9 385 594	9 270 459	8 573 192	9 685 940	13%

Les dépenses de la 4^{ème} commission consacrée à l'éducation, la culture, le sport et la vie associative, s'élèvent pour le BP 2021 à 7 132 425 € en fonctionnement et à 2 553 515 € en investissement.

Fonctionnement

- Education : 3 520 235 € (- 2,5% par rapport au BP 2020), dont :
 - Les dotations aux collèges publics et privés représentant 86% des dépenses : 3 M€
 - La participation pour 412 000 € aux frais de personnel des 2 cités scolaires d'Argelès-Gazost et de Vic-en-Bigorre gérées par la Région, (en augmentation suite à la non-contraction avec la recette de 106 000 € de la cité scolaire de la Serre de Sarsan), et la participation à la maintenance informatique des 3 cités scolaires (25 000 € en diminution car liée à la réalité des interventions)
 - Les actions en faveur des collégiens (Environnement Numérique de Travail, aide à l'UNSS) : 34 250 €
 - Effort continu pour la restauration des collèges avec un accompagnement pour l'approvisionnement en produits locaux à hauteur de 40% : 20 000 €.
- Archives Départementales et Patrimoine : 277 110 €
 - Archives : 68 600 €

Les dépenses prévisionnelles sont liées au fonctionnement courant des services des archives : le service conservation, numérisation et archives

iconographiques auquel est rattaché l'atelier de reliure et de restauration, le service relation avec les publics, valorisation et archives privées, en charge notamment du service éducatif et de la conception/réalisation d'expositions ou d'actions de médiation culturelle. En 2021, la préparation du futur déménagement va se poursuivre. La première opération de dépoussiérage, sur le site d'Eugène Ténot, a débuté le 6 janvier 2020 et se prolongera jusqu'au troisième trimestre 2021. Des dépenses spécifiques en fournitures et consommables pour le dépoussiérage tout comme celles liées au reconditionnement et à la préparation générale de transferts de fonds patrimoniaux sont également prévues.

➤ Culture occitane et territoire : 112 310 €

Ces dépenses prévisionnelles portent d'une part sur le fonctionnement du service de culture occitane et d'autre part sur l'attribution de subventions, la participation à l'enseignement et la conduite d'actions auprès des écoles et des collèges. Il est à noter que la sensibilisation à l'occitan au sein des écoles maternelles et élémentaires du département se maintient à un niveau fort avec 117 classes concernées par l'initiation régulière.

➤ Service patrimoine : 96 200 €

Ces crédits sont, d'une part, destinés à concourir au fonctionnement des associations et collectivités œuvrant à la promotion et à la valorisation du patrimoine Haut-Pyrénéen et d'autre part à la conduite de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'abbaye de Saint-Sever-de-Rustan.

Les recettes prévisionnelles des archives départementales pour l'exercice 2021 sont estimées à 43 000 € et reposent sur l'attribution de subventions liées à la mission inventaire et au soutien du Ministère de la Culture pour l'opération de dépoussiérage d'Eugène Ténot.

- Direction de l'Action Culturelle et de la Médiathèque (DACeM) :
3 335 080 €

- Abbaye de l'Escaladieu : 57 200 €

Les dépenses prévisionnelles sont liées au fonctionnement du service, de la boutique de l'abbaye, à l'entretien des espaces extérieurs et à l'animation du site.

- Médiathèque Départementale : 259 700 €

Les dépenses prévisionnelles sont liées aux missions de l'établissement : la constitution des collections, tous supports et numériques, mises à disposition des usagers du réseau départemental de lecture publique, le programme annuel de formations des bibliothécaires bénévoles ou salariés du réseau, les actions de sensibilisation à la lecture et plus largement à la culture pour tous (Prix Hautes-Pyrénées tout en auteurs, Mois du film documentaire, Partir en livres...). L'opération Premières Pages, initiée en 2018, destinée à sensibiliser tous les parents à l'importance de relation de l'enfant avec le livre dès le plus jeune âge, sera poursuivie tout au long de l'année 2021 en partenariat avec la Direction Enfance et Famille de la DSD, avec le soutien de la DRAC Occitanie et de la CAF des Hautes-Pyrénées.

- La jeunesse : 380 650 €

220 750 € sont consacrés par le Département pour soutenir les structures menant des actions pour la jeunesse ainsi que celles dédiées à l'accueil de loisirs sans hébergement

Le dispositif éducatif des chantiers jeunes culture et patrimoine sera reconduit en 2021. Piloté par le Département, en partenariat avec la CAF, la Politique de la Ville et la DDCSPP, il permet de sensibiliser des jeunes du département au patrimoine qui est le leur, en les rendant acteurs de sa mise en valeur.

2021 verra le lancement d'une politique jeunesse départementale globale et intégrée visant à renforcer l'attractivité du territoire pour les jeunes. 160 000 € seront consacrés à cette politique dont la participation au 2^{ème} festival écran jeunesse.

- La culture : 1 023 130 € sont destinés :
 - A favoriser, sur l'ensemble du territoire départemental, l'accès des haut-pyrénéens à la culture grâce au soutien (892 630 €) des structures publiques ou privées qui se consacrent à la création, à la diffusion et à l'éducation aux pratiques artistiques et culturelles dans tous les domaines des arts (arts-vivants : musique, théâtre, cirque, arts plastiques et visuels) et de la littérature.
 - Aux programmations culturelles du Département (130 500 €). D'une part, la programmation de la saison estivale à l'abbaye de l'Escaladieu : une exposition artistique sur le thème de l'animal imaginaire et des spectacles, et d'autre part, l'organisation des Escales d'automne dans le département.

- Sport et activités de pleine nature : 1 517 000 € sont destinés :
 - A favoriser l'accès au sport et à encourager les performances sportives (1 124 500 €) par un soutien financier en direction des comités départementaux, des équipes et des sportifs de haut-niveau et pour l'organisation de manifestations sportives,
 - A soutenir l'action d'animation de l'Office Départemental des sports (225 000 €)
 - A accueillir le Tour de France 2021 avec deux arrivées dans le Département (col du Portet et Luz Ardiden) pour 144 000 €,
 - A soutenir la mission sport et activités de nature (23 500 €) qui œuvrera en 2021, en collaboration avec les acteurs du département en ces domaines, au développement et à la pérennisation des espaces, sites et itinéraires (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, chemins de Saint-Jacques, etc.).

- Fonds d'Animation Cantonal (FAC) : 97 000 €

Il s'agit du soutien aux projets d'animation locale qui favorisent le bien-vivre ensemble dans les territoires.

Investissement :

Les principaux postes de dépenses en investissement sont :

- Education et enseignement supérieur pour 2 162 137 €, dont :
 - Renouvellement de matériel de cuisine et subvention pour des matériels et mobiliers pour les collèges : 270 000 € ;
 - Subvention à la Région pour les travaux dans les 2 cités scolaires (Vic en Bigorre et Argelès-Gazost) : 500 500 € selon la programmation pluriannuelle convenue avec la Région ;
 - Subventions pour des travaux de réhabilitation de gymnases communaux utilisés par les collégiens pour 184 400 € (dont le solde concernant le gymnase de Loures-Barousse et les gymnases de Maubourguet et Massey) ;
 - Solde de la subvention de 2020 à la Région pour l'acquisition de matériel informatique pour les 3 collèges en cités scolaires : 27 800 € ;
 - Participation aux opérations du CPER 2015-2020 pour 1 023 000 € : bâtiment DUT génie civil et matériel pour l'Observatoire du Pic du Midi de Bigorre ;
 - Subvention à l'IUT de 25 000 € pour l'appel à projet équipement innovant. Ces CP 2019 ont été réinscrits en 2020 puis en 2021 suite à la non réception du bilan financier de l'IUT soldant l'opération.

- Direction des Archives et des Patrimoines (DAP) : 356 595 €
 - Patrimoine : 66 600 €

Ces crédits sont destinés à soutenir les propriétaires privés pour la restauration du patrimoine bâti haut-pyrénéen.

 - Archives départementales : 289 995 €

Ces crédits sont nécessaires à la réalisation des opérations suivantes :

 - Restauration de documents patrimoniaux à titre conservatoire et dans le cadre du programme pluriannuel de numérisation,
 - Acquisition de documents,

- Plan pluriannuel de conditionnement des fonds et acquisition de matériels spécifiques de conservation,
- Acquisition de nouveaux rayonnages sur le site annexe de Bordères-sur-l'Echez, indispensables à l'activité courante du service,
- Déménagement de l'intégralité des fonds conservés sur le site d'Eugène Ténnot et transfert des rayonnages existant pour réaménagement complet du site de Bordères-sur-l'Echez.

Les recettes prévisionnelles des archives départementales pour l'exercice 2021 sont estimées à 10 000 €. Une demande de subvention sera présentée au Ministère de la Culture pour soutenir notre politique d'acquisition de fonds écrits et photographiques.

- Direction de l'Action culturelle et de la Médiathèque : 34 783 €

Des dépenses prévisionnelles d'un montant de 30 000 € sont envisagées dans le cadre du projet de développement culturel de l'abbaye de l'Escaladieu pour l'amélioration de la qualité de l'accueil du public et des œuvres. Il est également prévu 4 783 € pour honorer le paiement de commandes effectuées en 2020 mais reçues après la fin du mandatement.

5^{ème} commission Finances, ressources humaines et moyens généraux

Commission	Section	BP 2020	Budget Total 2020	CA 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/ CA 2020
Finances RH et Moyens Généraux	Fonctionnement	99 213 260	103 950 061	90 533 004	99 172 797	10%
	Investissement	56 581 817	58 875 202	51 870 353	56 100 764	8 %
	Total	155 795 077	162 825 263	142 403 357	155 273 561	9%

Les dépenses de la 5^{ème} commission pour le BP 2021 s'élèvent à 99 172 797 € en fonctionnement et à 56 100 764 € en investissement. En recettes, l'emprunt de l'exercice est, pour le moment, prévu à 14 M€.

La Direction des ressources et de l'administration générale (DRAG), administre au travers des directions qui la composent (DRH, DAF et DSI), les fonctions supports permettant à l'ensemble des agents de la collectivité de disposer des moyens d'exercice des missions de service public.

A cet effet, la DRAG gère notamment des budgets transversaux comme la masse salariale, les crédits nécessaires à l'équipement informatique des collaborateurs, ainsi que les assurances.

➤ Direction des ressources humaines (DRH)

Depuis plusieurs exercices l'enjeu de maîtrise de la masse salariale est devenu l'un des axes de la stratégie de l'équilibre budgétaire, dans le cadre de l'évolution des dépenses de fonctionnement. L'évolution de ces dépenses (+1,5 M€) tient encore majoritairement aux mesures statutaires. Ainsi, le Protocole Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations représente, en 2021, 20% de l'augmentation du budget de la DRH.

Le Glissement Vieillesse Technicité, est désormais mieux contenu grâce aux outils de pilotage mis en place ces dernières années, que ce soit le tableau de pondération des emplois, ou les lignes directrices de gestion. En effet, ces outils aident à la maîtrise de la masse salariale par un encadrement cohérent des avancements et des promotions. En 2021, le GVT représentera 470 000 € d'augmentation de la masse salariale.

Toujours dans le cadre des orientations retenues, et sans impact majeur sur le budget de la DRH, il est prévu d'augmenter le nombre de postes d'apprentis (de 4 à 12) et d'accueillir plus de stagiaires longue durée dans les services. Ces actions s'inscrivent pleinement dans le volontarisme de notre politique jeunesse, et renforcent nos actions en matière de GPEEC.

A noter que depuis 2018, les dépenses de masse salariale sont stables.

Le budget 2021 de la DRH augmente de 1,5 M€ par rapport au BP 2020, principalement pour les raisons suivantes :

- Augmentation liée au GVT (+ 470 000 €) ;
- Augmentation liée au PPCR (+ 300 000 €) ;

Egalement, le budget de la DRH va devoir, en 2021, absorber le plan pluriannuel de renouvellement des Equipements de Protections Individuelles. En 2020, un important travail d'analyse a permis d'aboutir à la fois sur un plan de nettoyage départemental, mais également sur un plan de renouvellement « à l'usure » qui, jusqu'alors, n'était que partiel. Ce changement de pratique implique une augmentation en année N, qui se traduira dès 2022 par des économies liées à la rationalisation de la gestion de ces EPI.

Enfin, en 2021, nous renouvelons le marché de médecine professionnelle. Nous avons au cours de ces dernières années expérimenté plusieurs dispositifs. Force est de constater que la pénurie de praticiens de la médecine de prévention affecte le fonctionnement et le suivi des agents. Nous nous efforçons de pallier ce problème, par la mise en place d'une prestation de service qui impacte de fait le budget de la DRH.

La réforme du régime indemnitaire sera financée à budget constant, en combinant des efforts sur la masse salariale (non renouvellement d'ETP) et des économies possibles entre la prévision et l'exécution budgétaire.

En conclusion, le budget 2021 respecte le cadrage initial qui prévoyait une augmentation limitée à 2%.

Dépenses réelles de fonctionnement par service gestionnaire DRH

BUDGET RH	BP 2020	BT 2020	CA 2020	BP 2021	Evolution BP à BP	Evolution BT à BP
Déplacement formation	550 000	470 800	277 654	550 000	0,00%	16,82%
Frais pédagogiques de formation	190 000	179 720	117 930	160 000	-15,79%	-10,97%
Paye	65 075 360	65 238 817	63 805 047	66 143 326	1,64%	1,39%
Personnel mis à disposition	1 336 966	1 015 268	676 940	1 326 674	-0,77%	30,67%
Actions sociales, prévention et sécurité	3 565 222	3 967 501	3 618 666	2 300 000	-35,49%	-42,03%
TOTAL	70 717 548	70 872 105	68 496 237	70 480 000	-0,34%	-0,55%

➤ Direction des systèmes d'information numérique (DSIN)

En 2020, la dématérialisation imposée par la crise sanitaire aura montré toute l'importance d'un système d'information robuste, sécurisé et performant. La stratégie d'équipement est traduite dans le schéma directeur des systèmes d'information. Celle-ci doit répondre aux besoins, et s'inscrit dans les orientations d'évolution des dépenses. **Un effort d'investissement supplémentaire est aussi prévu à hauteur de 0,9 M€.**

2020 a démontré que dans les années à venir, il sera nécessaire de prévoir une augmentation conséquente du budget de fonctionnement sur la partie maintenance annuelle des logiciels, en raison principalement de la mise en production de nombreux progiciels. En effet, les dépenses d'investissement se traduisent par des coûts de fonctionnement sur les exercices futurs. Cependant, ces augmentations doivent s'accompagner d'une optimisation de l'utilisation de nos ressources et d'une rationalisation des moyens associés.

Les dépenses d'équipements induites par l'extension du télétravail sont, elles, absorbées par la révision des plans d'équipement.

Les dépenses de fonctionnement :

Le budget voté en 2020 s'élevait à 1 830 700 € et la proposition budgétaire pour 2021 est du même montant.

❖ On peut distinguer

- 615 000 € pour les maintenances annuelles des logiciels métiers
- 216 000 € pour les maintenances évolutives et formations des logiciels métiers
- 709 000 € pour les frais de télécommunication (téléphonie, internet, réseau)
- 87 000 € pour les frais d'impression copieurs et photocopieurs
- 22 000 € pour la maintenance des matériels télécoms
- 18 000 € pour la maintenance des matériels informatiques

Les dépenses d'investissement :

La proposition budgétaire pour 2021 s'élève à 3 149 326 €, soit une augmentation de 21,5 % par rapport au BP 2020.

Les prévisions budgétaire 2021 s'inscrivent donc dans la logique de soutien à l'économie par l'investissement, avec la poursuite de la structuration d'un système d'information sécurisée, dont l'actualité récente nous a démontré toute la pertinence.

Dans ces dépenses on peut distinguer, d'une part, les aspects matériels et d'autre part, les aspects logiciels.

❖ Côté matériels, sont prévus en 2021 :

- 400 000 € pour la mise à niveau de nos solutions de stockage et de sécurité informatique ;
- 600 000 € pour le renouvellement des postes de travail ainsi que l'équipement des télétravailleurs ;
- 50 000 € pour le maintien à niveau de nos infrastructures de communication (téléphone et ToIP) ;
- 110 000 € pour le renouvellement des matériels des collèges (poste de travail, imprimantes, copieurs, serveurs, éléments de réseau) ;

❖ Côté progiciels, les principaux projets en cours de réalisation ou planifiés représentent par direction la répartition des crédits suivantes :

- DSD :
 - Acquisition de nouveaux modules PMI : 110 000 €
 - Gestion Electronique des Documents PMI APA : 45 000 €
 - Interface de télégestion : 35 000 €
 - Fin de la refonte du logiciel AS : 89 000 €

- DDL :
 - Billetterie Escaladieu : 18 000 €
 - Archivage Numérique : 35 000 €
 - Poursuite de la numérisation des Archives : 120 000 €
 - Dématérialisation de la gestion des subventions (portail des subventions) : 80 000 €

- DRH :
 - Dématérialisation du dossier agent : 51 000 €

- DRT :
 - Système de pilotage Panneaux messages variables : 30 000 €

- DRAG :
 - Dématérialisation marchés publics (parapheur, GED) 49 000 €

- DSI :
 - Outil de développement : 15 000 €
 - Outils de gestion des relations usagers : 100 000 €
 - Gestion du parc et des incidents : 13 000 €
 - Système d'Information Géographique/acquisition de données : 20 000 €

Par ailleurs, nous faisons face cette année à la 2^{ème} annuité de renouvellement et de mise à jour de nos contrats Microsoft pour les systèmes d'exploitation des postes

travail (Windows) et des serveurs (Windows serveur) et évolution du pack office de Microsoft (Word, Excel ...), pour un montant 2021 de 220 000 €.

➤ Direction de l'administration et des finances (DAF)

▪ Remboursement de la dette

L'emprunt inscrit en recettes d'investissement est aujourd'hui de 14 M€ en 2021, afin de rester à encours constant. En effet, le montant de l'annuité en capital due sur l'exercice sera de 14,9 M€. Ce montant pourra être réajusté en fonction des subventions obtenues pour le financement des investissements.

Les intérêts de la dette sont estimés à 2 M€ grâce à des taux d'emprunt très bas contractualisés ces dernières années, et à la répartition de notre encours. Celui-ci est composé de 82% de taux fixes et de 18 % de taux variables.

▪ SDIS : 11,5 M€

La convention pluriannuelle avec le SDIS plafonne l'augmentation de notre contribution en fonctionnement à +2% par rapport au montant versé en N-1.

La proposition pour le budget 2021 se traduit par une augmentation sur la part subvention de fonctionnement. En effet, par décret n°2020-903 du 24 juillet 2020, l'indemnité de feu servie aux sapeurs-pompiers professionnels a été revalorisée, la faisant passer d'un taux initial de 19% du traitement soumis à retenue pour pension, à 25% pour un coût en année pleine de 398 891 €.

Cette revalorisation a été atténuée à compter du 1^{er} janvier 2021 par la suppression de la sur-cotisation versée par le SDIS en tant qu'employeur à la CNRACL, pour l'intégration de l'indemnité de feu dans le calcul des pensions des sapeurs-pompiers. Cette mesure représente une économie annuelle de 225 129 €, faisant ainsi passer la charge de la revalorisation de l'indemnité de feu de 398 891 € à 173 762 €.

La prise en charge de cette dépense nouvelle par le département correspond donc à une augmentation de 1,53% de la contribution annuelle, portant ainsi la participation à 11 541 981 € pour l'année 2021.

Participations CG au SDIS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Contribution en fonctionnement	9 913 969	10 013 969	10 316 248	10 470 992	10 470 992	10 652 992	10 871 992	11 002 492	11 059 049	11 232 981
Contribution en investissement		100 000							250 000	0
<i>soit une variation de...</i>	<i>2,3%</i>	<i>2,0%</i>	<i>2,0%</i>	<i>1,5%</i>	<i>0,0%</i>	<i>1,7%</i>	<i>2,1%</i>	<i>1,2%</i>	<i>2,8%</i>	<i>-0,7%</i>
Prime de fidélisation et de responsabilité	420 000	420 000	420 000	420 000	420 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000
Dotation Globale d'Equipement	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000
Total	10 404 969	10 604 969	10 807 248	10 961 992	10 961 992	10 961 992	11 180 992	11 311 492	11 618 049	11 541 981

➤ Direction de la communication

Le budget de la direction de la communication s'élève à 720 000 €. Il est stable par rapport à 2020.

III. Vote du budget par chapitre fonctionnel

Le budget principal est soumis au vote de l'Assemblée par chapitre fonctionnel. En dépenses, ils constituent l'autorisation maximale qui s'impose à l'exécutif. Vous trouverez ci-dessous le budget décliné en recettes et dépenses par chapitre fonctionnel

Maquette BP 2020 par chapitre fonctionnel

		Dépenses 487 029 237	Recettes 487 029 237	
Fonctionnement 362 207 456	930 - Services généraux	21 930 967	930 - Services généraux	1 432 450
	931 - Sécurité	11 570 981	932 - Enseignement	887 551
	932 - Enseignement	10 625 709	933 - Culture, vie sociale, loisirs	393 014
	933 - Culture, vie sociale, loisirs	6 869 154	934 - Prévention médico-sociale	290 000
	934 - Prévention médico-sociale	4 111 183	935 - Action sociale (hors RMI)	8 117 296
	935 - Action sociale (hors RMI)	91 151 203	9355 - Personnes dépendantes (APA)	16 965 000
	9355 - Personnes dépendantes (APA)	49 503 082	9356 - RSA	1 542 313
	9356 - RSA	48 520 245	936 - Réseaux et infrastructures	1 697 500
	936 - Réseaux et infrastructures	30 062 869	937 - Aménagement et environnement	2 065 825
	937 - Aménagement et environnement	3 140 210	938 - Transports	25 500
	938 - Transports	908 167	939 - Développement	633 634
	939 - Développement	5 757 573	940 - Impositions directes	18 983 763
	941 - Autres impôts et taxes	1 901 000	941 - Autres impôts et taxes	200 377 046
	943 - Opérations financières	3 326 993	942 - Dotations et participations	66 098 000
	944 - Frais de fct des grpes d'élus	365 568	943 - Opérations financières	43
	952 - Dépenses imprévues	6 036 032	945 - Provisions	150 000
	Total réel fonctionnement	295 780 937	002 - 002 - resultat fonct. reporté	35 388 810
	946 - Transfert entre les sections	23 000 000	Total réel fonctionnement	355 047 745
	953 - Virement section investissement	43 426 519	946 - Transfert entre les sections	7 159 711
	Total dépenses fonctionnement	362 207 456	Total recettes fonctionnement	362 207 456
Investissement 124 821 781	925 - Opérations patrimoniales	620 000	925 - Opérations patrimoniales	620 000
	926 - Transfert entre les sections	7 159 711	926 - Transfert entre les sections	23 000 000
	900 - Services généraux	8 875 825	951 - Virement section de fonctionnement	43 426 519
	901 - Sécurité	193 174		
	902 - Enseignement	4 110 918		
	903 - Culture, vie sociale, sports	2 548 363		
	904 - Prévention médico-sociale	6 000	900 - Services généraux	460 700
	905 - Action sociale (hors RMI)	289 020	902 - Enseignement	1 163 283
	9056 - Revenu de solidarité active	0	903 - Culture, vie sociale, sports	410 000
	906 - Réseaux et infrastructures	24 973 699	905 - Action sociale (hors RMI)	0
	907 - Aménagement et environnement	3 370 153	906 - Réseaux et infrastructures	880 000
	910 - Services généraux	0	907 - Aménagement et environnement	499 000
	912 - Enseignement	1 942 137	916 - Réseaux et Infrastructures	1 900 000
	913 - Culture, vie sociale, sports	66 600	917 - Aménagement et environnement	0
	914 - Prévention médico-sociale	0	922 - Dotations et participations (dont FCTVA)	5 800 000
	915 - Action sociale (hors rmi)	648 000	923 - Dettes opérations financières	18 934 483
	916 - Réseaux et infrastructures	3 555 365	(dont emprunt et revolving, mais hors 1068)	
	917 - Aménagement et environnement	9 765 659	924007 - Remembrement	90 000
	919 - Développement	2 105 789	954 - Produit des cessions immobilisés	124 865
	923 - Dettes opérations financières (dont emprunt et revolving)	21 878 996		
	924 - Opérations pour compte de tiers	64 021		
	950 - Dépenses imprévues	5 139 317		
	001 - Solde d'exécution reporté	27 509 033	923 - Neutralisation du déficit d'investissement (1068)	27 512 931
	Total réel investissement	117 042 070	Total réel investissement	57 775 262
	Total dépenses investissement	124 821 781	Total recettes investissement	124 821 781

Les dépenses et recettes liées à la masse salariale sont ventilées par chapitre

L'assemblée départementale, notamment lors du pré-budget et du budget primitif, vote des montants maximums de dépense par chapitre fonctionnel. Comme évoqué en décembre lors du pré-budget, les subventions sont dorénavant individualisées par la Commission permanente. Ainsi, les conseillers départementaux en capacité de délibérer peuvent examiner les propositions et décider pour chaque bénéficiaire.

IV. Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Le Département gère de manière pluriannuelle ses investissements. L'objectif de cette méthode est de planifier et de rationaliser nos dépenses, afin de mettre en adéquation stratégie financière et moyens techniques. Pour rappel, l'équilibre budgétaire annuel s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement (CP) de l'exercice.

Vous trouverez en annexe les propositions de créations d'autorisations de programme (AP) pour 2021, les modifications à la hausse ou à la baisse d'AP, et la ventilation des crédits de paiement (CP) sur les différents exercices. Le tableau ci-dessous en donne une vue synthétique (en M€).

Direction	AP	Réalisé CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
DDL	175,5	11,2	14,3	14,1	14,8	15,6	14,9	13,9
DEB	120,8	9,6	15,4	17,4	13,2	8,5	5,8	5,9
DRT	323,4	22,7	24,8	23,5	23,8	23	24,9	26,4
DRAG	37,2	2,8	3,8	3,4	2,7	2,7	2,5	2,5
DSD	11,5	0,3	1,1	0,6	0,5	1,1	0,9	1
Total PPI	668,4	46,6	59,4	59	55	50,9	49,0	49,7
PPP routier		2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Haut-Débit RIP 1		2,5	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
Dépenses imprévues		0,0	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1
Divers		0,40	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20
Total Investissement		52	70	69,6	65,6	61,5	59,6	60,3

Aux 59,4 M€ de CP 2021, viennent s'ajouter des dépenses d'investissement non gérées en AP/CP dont notamment les dépenses imprévues (5,1 M€), le PPP routier (2,5 M€), la subvention à la régie Haut Débit relative au RIP1 (2,8 M€).

V. Taux de répartition de la taxe d'aménagement entre les espaces naturels sensibles et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

L'article 101 de la LFI 2017 nous impose de déterminer un taux de répartition de la taxe d'aménagement entre le financement des espaces naturels sensibles (ENS) et celui du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) avant le 15 avril 2021, suite à la fusion des deux taxes au sein de la taxe d'aménagement.

Le calcul des taux de répartition 2021 est fonction :

- Du montant de la subvention que le département souhaite verser au CAUE sur l'exercice en cours : 372 500 € sont proposés dans le cadre du BP 2021 ;
- Et du niveau de perception de la taxe d'aménagement sur l'exercice précédent, soit 1 366 835 €.

La répartition des dépenses éligibles s'établit à 27,3 % pour le CAUE et 72,7% pour les ENS. Ainsi, le taux global de 1,9% se décompose en taux de 0,52% pour le CAUE et 1,38% pour les ENS.

**

Je vous propose donc :

- De voter, par chapitre fonctionnel, le budget principal du Département des Hautes-Pyrénées pour 2021 ;
- D'adopter le plan pluriannuel d'investissement ;
- De voter le taux de répartition de la taxe d'aménagement entre les espaces naturels sensibles et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement .

Annexes AP

ANNEXE 1 : création d'autorisations de programme

Ligne de crédit	Programme /AP	Libellé AP	Montant d'AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	
52024	AGRIENVI - 2021/1	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2022	1 200 000										0
52025					200 000	500 000	500 000						
52026	AGRIENVI - 2021/2	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2023	1 200 000										0
52027						300 000	700 000	200 000					
52028	AGRIENVI - 2021/3	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2024	1 200 000										0
52029							300 000	700 000	200 000				
52030	AGRIENVI - 2021/4	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2025	1 200 000										0
52031								300 000	700 000	200 000			
52032	AGRIENVI - 2021/5	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2026	1 200 000										0
52033										300 000	700 000	200 000	
52072	AGRIENVI - 2021/6	EAU ETUDES REGLEMENT BARRAGES	100 000		60 000	40 000							100 000
	INFBATDPTX - 2021/1	BAT EDUCATION UNIVERSITE	3 600 000										0
52076	MOYGEN - 2021/1	ACHAT MATERIEL	20 000	4 500	5 000	5 000	5 500						20 000
52083	SOLIDSOC - 2021/1	EHPAD SUBVENTIONS	210 000	105 000			105 000						210 000
52014	SOLIDTER - 2021/1	FAR 2022	6 500 000										0
52015						1 000 000	3 000 000	2 000 000	500 000				
52016	SOLIDTER - 2021/2	FAR 2023	6 500 000										0
52017							1 100 000	3 500 000	1 900 000				
52018	SOLIDTER - 2021/3	FAR 2024	6 500 000										0
52019								1 100 000	3 500 000	1 900 000			
52020	SOLIDTER - 2021/4	FAR 2025	6 500 000										0
52021									1 100 000	3 500 000	1 900 000		
52022	SOLIDTER - 2021/5	FAR 2026	6 500 000										0
52023										1 100 000	3 500 000	1 900 000	

Ligne de crédit	Programme /AP	Libellé AP	Montant d'AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	
52034	SOLIDTER - 2021/6	DYNAMISATION COMMUNES URBAINES 2022	900 000		100 000	300 000	400 000	100 000					900 000
52035	SOLIDTER - 2021/7	DYNAMISATION COMMUNES URBAINES 2023	900 000			150 000	350 000	400 000					900 000
52036	SOLIDTER - 2021/8	DYNAMISATION COMMUNES URBAINES 2024	900 000				150 000	350 000	400 000				900 000
52037	SOLIDTER - 2021/9	DYNAMISATION COMMUNES URBAINES 2025	900 000					150 000	350 000	400 000			900 000
52038	SOLIDTER - 2021/10	DYNAMISATION COMMUNES URBAINES 2026	900 000						150 000	350 000	400 000		900 000
52042	SOLIDTER - 2021/11	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2022	1 638 000										0
52044					150 000	500 000	300 000	300 000	388 000				1 638 000
52045	SOLIDTER - 2021/12	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2023	1 638 000										0
52046						200 000	1 000 000	438 000					1 638 000
52048	SOLIDTER - 2021/13	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2024	1 638 000										0
52049							200 000	1 000 000	438 000				1 638 000
52050	SOLIDTER - 2021/14	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2025	1 638 000										0
52051								200 000	1 000 000	438 000			1 638 000
52053	SOLIDTER - 2021/15	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2026	1 638 000										0
52054									200 000	1 000 000	438 000		1 638 000
52074	SOLIDTER - 2021/16	AMENAGEMENTS URBAINS NPNRU											0
52004	TOURISME - 2021/1	POLES TOURISTIQUES 2022	1 750 000										0
52009					200 000	500 000	500 000	550 000					1 750 000
52005	TOURISME - 2021/2	POLES TOURISTIQUES 2023	1 750 000										0
52010						200 000	1 000 000	550 000					1 750 000
52006	TOURISME - 2021/3	POLES TOURISTIQUES 2024	1 750 000										0
52011							200 000	1 000 000	550 000				1 750 000
52007	TOURISME - 2021/4	POLES TOURISTIQUES 2025	1 750 000										0
52012								200 000	1 000 000	550 000			1 750 000
52008	TOURISME - 2021/5	POLES TOURISTIQUES 2026	1 750 000										0
52013									200 000	1 000 000	550 000		1 750 000
52073	TOURISME - 2021/6	GECT											
52081													
TOTAL GENERAL			63 870 000	109 500	1 715 000	6 795 000	12 310 500	13 438 000	12 376 000	10 038 000	3 488 000	0	60 270 000

Clôture d'autorisations de programme

Ligne de crédit	Programme/AP	Libellé AP	Montant d'AP à restituer	Montant des CP à restituer
42120	3BATARC - 2012/1	ARCHIVES ETUDES	-6 274,30	-
49025- 50153 - 50154 - 49024 - 43019 - 43018 - 43016 - 44046 - 47047 - 43017	3ACQUI - 2013/1	ACQUISITIONS TERRAINS		
43011	3BATARC - 2013/1	ARCHIVES RESTRUCT.BAT TENOT	-238 885,82	
43012 - 49068	3BATSEV - 2013/1	ABBAYE SAINT SEVER DE RUSTAN TRVX	-26 416,68	
45097	3BATMED - 2014/1	MEDIATHEQUE TRAVAUX	-23 548,81	
45093 - 47177 - 47178 - 48309	3COLDP - 2014/2	COLLEGES MATERIEL DEMI PENSION	-847,62	
46049 - 46099 - 48324	3BATARC - 2015/1	ARCHIVES MATERIELS TRAVAUX	-15 593,30	
43015 - 46088 - 47173	3BATGR - 2013/1	BATIMENTS ADMINISTRATIFS MATERIELS ET TRAVAUX	-10 644,93	
43042 - 43043 - 43044- 43045- 43046- 43047- 43048- 47184- 51110- 51115 - 51116	3MOYENS - 2013/1	ROUTES DEPARTEMENTALES MOYENS SUPPORTS	-98 257,36	
42340	4LOGICIEL - 2012/5	ARCHIVES NUMERISATION	-2 454,32	
51046 - 51047 - 51114	1MATCOM - 2020/1	MATERIEL COMMUNICATION	-17 541,90	
TOTAL GENERAL			-440 465,04	-

Annexe 2
Maquette du budget principal 2021

Maquette 2021

		Dépenses 487 029 237			Recettes 487 029 237		
Fonctionnement	362 207 456	DSD	169 568 600,00	Fraction de TVA remplacement FB	76 952 611,00		
		DEB	5 436 312,00	CVAE	9 700 000,00		
		DRT (dont PPP routier)	11 088 050,00	IFER	1 600 000,00		
		DDL	9 215 178,00	Compensations fiscales	1 880 000,00		
		DRH	70 480 000,00	Fiscalité directe et compensations	90 132 611,00		
		SDIS	11 541 981,00	TICPE (complémentaire), FNGIR, T. Aménagt.	12 883 763,00		
		Intérêts de la dette bancaire (hors PPP)	2 000 000,00	TSCA	48 500 000,00		
		Régie Haut Débit	1 300 000,00	Taxe finale conso. d'électricité	2 600 000,00		
		Dépenses imprévues	6 036 032,46	DMTO	27 000 000,00		
		DRAG divers	9 114 783,39	DMTO péréquation	4 200 000,00		
					Péréquation CVAE	600 000,00	
					Diverses taxes	853 000,00	
			Fiscalité reversée et autres taxes	96 636 763,00			
			DGF	50 400 000,00			
			DGD	1 800 000,00			
			DCRTP	8 700 000,00			
			Dotations	60 900 000,00			
			Compensations principales RSA, APA et PCH	35 207 027,00			
			Fonds de solidarité (FSD) AIS	7 400 000,00			
			Dotation de compensation péréquée	8 498 408,00			
			Fonds Mobilisation Dépar. Insertion	1 300 000,00			
			Total compensation des AIS	52 405 435,00			
			Autres recettes sociales	7 103 200,00			
			Autres recettes des directions	12 480 925,93			
			<i>Excédent reporté</i>	<i>35 388 810,02</i>			
		Sous-total réel fonctionnement	295 780 936,85	Sous-total réel fonctionnement	355 047 744,95		
		Amortissements	23 000 000,00	Ordre divers (reprise subv, tvx en régie...)	7 159 710,75		
		Virement vers l'investissement	43 426 518,85	Total recettes de fonctionnement	362 207 455,70		
		Total dépenses de fonctionnement	362 207 455,70				
Investissement	124 821 781	Ordre divers (reprise subv, tvx en régie...)	7 159 710,75	Virement depuis le fonctionnement	43 426 518,85		
		Ordre divers	620 000,00	Amortissements	23 000 000,00		
		DEB	15 368 940,91	Ordre divers	620 000,00		
		DDL	14 371 365,78	FCTVA	5 800 000,00		
		DRT (dont PPP routier)	27 346 000,00	Amendes de police	480 000,00		
		DSD	1 055 000,00	Dotation d'équipement des collèges	874 227,00		
		DRAG	3 919 376,44	Dot. de Soutien à l'Investissement Départemen	414 000,00		
		Dépenses imprévues	5 139 316,87	DRAG divers (Finances, Informatique, RH...)	399 391,00		
		Régie Haut Débit	2 800 000,00	DDL	185 000,00		
				DEB	1 143 045,86		
				DRT	2 300 000,00		
				Dépenses des Directions	70 000 000,00	Emprunt d'équilibre	14 000 000,00
				Capital de la dette bancaire (hors PPP)	14 866 370,00	Revolving	4 666 667,00
				Revolving	4 666 667,00	<i>Neutralisation déficit</i>	<i>27 512 931,41</i>
				<i>Déficit reporté</i>	<i>27 509 033,37</i>		
		Sous-total réel investissement	117 042 070,37	Sous-total réel investissement	57 775 262,27		
		Total dépenses d'investissement	124 821 781,12	Total recettes d'investissement	124 821 781,12		

Annexe 3 : Glossaire

ACIR : Agence de coopération interrégionale et réseau
ADEME : Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie
ADF : Association des Départements de France
AIS : Allocations Individuelles de Solidarité
APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie
APUL : Administrations Publiques Locales
Bénéficiaires ACI : bénéficiaires Ateliers et Chantiers d'Insertion
CAE : Contrat d'accompagnement à l'Emploi
CFE: Contribution Foncière des Entreprises
CFL: Comité de Finances Locales
CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CPER : Contrat de Plan Etat-Région
CRD : Capital Restant Dû
CVAE: Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DGP: Dotation de Compensation Péréquée
DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DDEC : Dotation Départementale pour l'Équipement des Collèges
DGD : Dotation globale de décentralisation (recettes de fonctionnement)
DGE : Dotation Globale d'Équipement
DGF: Dotation Globale de Fonctionnement
DMD : Délégation Militaire Départementale
DMTO : Droits de Mutation à Titre Onéreux
Dotation allocations compensatrices : ce sont les allocations compensatrices de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe professionnelle (TP), de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFPNB)
DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement
ENT 3 : Environnement Numérique de Travail 3
EPL: Etablissement Public Local d'Enseignement
FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA
FDE : Fonds Départemental pour l'Environnement
FDH : Fonds d'Hébergement
FDMD : Fonds Départemental de Maîtrise des Déchets
FDPTP: Fonds Départemental de Péréquation suite à la réforme de la Taxe Professionnelle
FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
FIR : Fonds d'Innovation Recherche
FMDI : Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion
FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources
FONJEP : Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
GVT : Glissement Vieillesse Technicité
GSM : Groupe Spécial Mobile
IFER: Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
Loi MAPTAM: Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
Loi NOTRe: Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

LPFP 2014-2019: Loi de Programmation des Finances Publiques

MO : Maîtrise d'ouvrage

MOE : Maîtrise d'œuvre

OEDELE: Objectif D'Evolution de la Dépense Locale

OM: Ordures Ménagères

PCET : Plan Climat Energie Territorial

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PDESI : Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires

PEDMA : Plan d'Elimination des Déchets Ménagers

PFR : Prime de Fonction et de Résultat

POCTEFA : Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre

POR FEDER : Programme Opérationnel Régional Fonds Européen de Développement Régional

POTENTIEL FINANCIER SUPERFICIAIRE : potentiel financier par superficie en km², mesure de la richesse par rapport au territoire

Projet HPHP : Projet Huesca-Pirineos Hautes-Pyrénées

Projet PMPPM : Projet Pyrénées Mont Perdu Patrimoine Mondial

RHD: Régie Haut-Débit

RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

RSA: Revenu de Solidarité Active

TFPB: Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

TICPE : Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (ancienne TIPP)

TSCA : Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance